

**COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET
PELERIN EN AFRIQUE DU NORD-OUEST**

RAPPORT

**DE LA 22^{ème} SESSION DE LA
COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET
PELERIN EN AFRIQUE DU NORD-OUEST**

RABAT (MAROC) 21-25 JUIN 1999

*Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Rome, 1999*

Rapports déjà publiés :

Réunion FAO chargée d'étudier la création d'une Commission régionale de lutte contre le Criquet pèlerin dans le Nord-Ouest de l'Afrique, Rome, Italie, mars 1964 (PL/1964/2)

Deuxième réunion des pays du Nord-Ouest de l'Afrique organisée sous les auspices de la FAO pour combattre le Criquet pèlerin, Rabat, Maroc, février 1965 (PL/1965/2)

Rapport de la réunion officieuse organisée pour examiner les programmes de prospection et de recherche relatifs au Criquet pèlerin dans le Nord-Ouest de l'Afrique, Rome, Italie, avril 1966 (PL1966/M/2)

Rapport de la première session du Sous-Comité FAO de coordination des activités de recherche et de lutte relatives au Criquet pèlerin dans le Nord-Ouest de l'Afrique, Tunis, Tunisie, octobre 1966 (PL/1966/M/9)

Rapport de la deuxième session du Sous-Comité FAO de coordination des activités de recherche et de lutte relatives au Criquet pèlerin dans le Nord-Ouest de l'Afrique, Alger, Algérie, avril 1968 (PL/1968/M/2)

Rapport de la troisième session du Sous-Comité FAO de coordination des activités de recherche et de lutte relatives au Criquet pèlerin dans le Nord-Ouest de l'Afrique, Tripoli, Libye, Juin 1969 (PL/1969/M/3)

Rapport de la quatrième session du Sous-Comité FAO de coordination des activités de recherche et de lutte relatives au Criquet pèlerin dans le Nord-Ouest de l'Afrique, Rabat, Maroc, mars 1970 (AGP/1970/M/1)

Rapport de la cinquième session du Sous-Comité FAO de coordination des activités de recherche et de lutte relatives au Criquet pèlerin dans le Nord-Ouest de l'Afrique, Tunis, Tunisie, avril 1971 (AGP/1971/M/1)

Ont déjà été publiés les rapports ci-après des sessions de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest :

- 1^{er} session, Alger, Algérie, 27-30 mars 1972 (AGP/1972/M/2)**
- 2^e session, Tripoli, Libye, 2-5 mai 1973 (AGP/1973/M/2)**
- 3^e session, Alger, Algérie, 20-23 mai 1974 (AGP/1974/M/2)**
- 4^e session, Tunis, Tunisie, 28-30 avril 1975 (AGP/1975/M/1)**
- 5^e session, Rome, Italie, 5-7 juillet 1976 (AGP/1976/M/6)**
- 6^e session, Rabat, Maroc, 4-6 avril 1977 (AGP/1977/M/1)**
- 7^e session, Tripoli, Libye, 27-29 mai 1978 (AGP/1978/M/8)**
- 8^e session, Tunis, Tunisie, 2-4 avril 1979 (AGP/1979/M/5)**
- 9^e session, Rabat, Maroc, 9-12 juin 1980 (AGP/1980/M/3)**
- 10^e session, Alger, Algérie, 14-19 mars 1981 (AGP/1981/M/1)**
- 11^e session, Rome, Italie, 13-16 avril 1982 (AGP/1982/M/2)**
- 12^e session, Tunis, Tunisie, 9-14 mai 1983 (AGP/1983/M/3)**
- 13^e session, Rabat, Maroc, 15-20 avril 1985 (AGP/1985/M/2)**
- 14^e session, Alger, Algérie, 18-22 avril 1987 (AGP/1987/M/2)**

15^e session, Tripoli, Libye, 19-22 mars 1989 (AGP/1989/M/3)
16^e session, Tunis, Tunisie, 5-9 mars 1990 (AGP/1990/M/2)
17^e session, Rabat, Maroc, 30 septembre 4 octobre 1991 (AGP/1991/M/2)
18^e session, Alger, Algérie, 24-29 octobre 1992 (AGP/1992/M/2)
19^e session, Tripoli, Libye, 8-13 octobre 1994 (Rapport N° AGP/1994/M)
20^e session, Nouakchott, Mauritanie, 8-13 juin 1996
21^e session, Tunis, Tunisie, 2-5 décembre 1997

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Tous droits réservés.

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, mise en mémoire dans un système de recherche documentaire ni transmise sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit : électronique, mécanique, par photocopie ou autre, sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur. Toute demande d'autorisation devra être adressée au Directeur de la Division de l'information, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie, et comporter des indications précises relatives à l'objet et à l'étendue de la reproduction.

© FAO 1997

TABLE DES MATIERES

Page

- RESUME DES RECOMMANDATIONS DE LA 22 ^{ème} SESSION	6
- OUVERTURE DE LA SESSION	8
- ORGANISATION DE LA SESSION	10
- PARTICIPANTS A LA SESSION	10
- ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT	14
- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	14
- ELECTION DU COMITE DE REDACTION	15
- RESUME DES DEBATS :	
- SUTUATION ACRIDIENNE DE DECEMBRE 1997 A JUIN 1999 ET PREVISIONS POUR LES PROCHAINS MOIS	15
- EQUIPES MAGHREBINES D'INTERVENTION CONTRE LE CRIQUET PELERIN ET PLAN D'ACTION POUR LA CAMPAGNE ESTIVALE PROCHAINE EN MAURITANIE	18
- RAPPORT DE LA VINGT-SEPTIEME SESSION DU COMITE EXECUTIF TENUE A NOUAKCHOTT (MAURITANIE) DU 04 AU 09 JUIN 1998	18
- EVOLUTION DE LA SITUATION EN REGION OCCIDENTALE SUR LES PLANS DE LA LUTTE ANTIACRIDIEENNE ET DE L'ORGANISATION DE CETTE LUTTE	19
• Programme « EMPRES »	19
• Conclusions des réunions conjointes des pays de l'OCLALAV et de la CLCPANO	19
- RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU SECRETARIAT ET LE SUIVI DE L'EXECUTION DES RECOMMANDATIONS DE LA 21 ^{ème} SESSION DE LA COMMISSION ET DE LA 27 ^{ème} REUNION DU COMITE EXECUTIF	19
- FORMATION ET RECHERCHE	19
- PROBLEMES POSES A LA REGION PAR LES PESTICIDES UTILISES EN LUTTE ANTIACRIDIEENNE	20
- COMPTES ANNUELS POUR 1997 ET 1998 ET PROGRAMMES DE TRAVAIL ET BUDGETS POUR 1999 ET 2000	20
- 25 ANS D'EXISTENCE DE LA COMMISSION	21
- DATES ET LIEUX DES PROCHAINES SESSIONS (Commission et Comité Exécutif)	21
- ADOPTION DU RAPPORT	21
- REMERCIEMENTS	22
- NECROLOGIE	23
- ANNEXES.....	23
I. RAPPORT DE LA VINGT SEPTIEME REUNION DU COMITE EXECUTIF DE LA COMMISSION TENUE A NOUAKCHOTT (MAURITANIE) DU 04 AU 09 JUIN 1998	24
II. NOTE SUR LES PROGRAMMES DE TRAVAIL ET LES BUDGETS DE LA COMMISSION	55
III. DECLARATION DE LA DELEGATION ALGERIENNE A LA 22 ^{ème} SESSION DE LA CLCPANO	61
IV. PLAN D'ACTION DE SURVEILLANCE ET DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN EN MAURITANIE DU 1 ^{er} JUILLET AU 31 DECEMBRE 1999	63

**Résumé des recommandations de la 22^{ème} session
de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique
du Nord-Ouest tenue à Rabat (Maroc) du 21 au 25 juin 1999.**

- 1- Au sujet de la situation acridienne prévalant au niveau de la région et qui semble relativement calme, la Commission a recommandé la vigilance et la poursuite des opérations de prospection et de lutte ainsi que la préparation sur tous les plans pour faire face à toutes les éventualités.
- 2- Appel à la FAO pour la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du plan d'action relatif aux opérations de prospection et de lutte en Mauritanie durant la période de juillet à décembre 1999.
- 3- La Commission a réaffirmé la nécessité de faire participer les prospecteurs maghrébins aux activités des Equipes Maghrébines d'Intervention contre le Criquet pèlerin ainsi que l'intérêt des visites, en cas de besoin, d'experts maghrébins pour le suivi et la coordination des actions sur le terrain.
- 4- En raison des difficultés du terrain et au vu de l'importance du travail effectué par les prospecteurs maghrébins dans des conditions dures, la Commission reconnaît la nécessité d'améliorer leur situation matérielle et sanitaire afin de les motiver davantage.
- 5- La Commission a réaffirmé la nécessité de reprendre les contacts avec le Mali et le Niger en relation avec la FAO afin de coordonner les efforts en vue de préparer et de mettre en œuvre un programme commun de prospection et de lutte dans ces 2 pays, comme c'était le cas par le passé.
- 6- La Commission a insisté sur la nécessité de poursuivre la coordination entre le Secrétaire de la Commission et le pays bénéficiaire des moyens dont disposent les Equipes Maghrébines d'Intervention contre le Criquet pèlerin dans la réalisation des programmes établis pour ces équipes.
- 7- Les participants ont exprimé leur regret concernant le retard apporté à l'exécution des décisions prises au cours des précédentes réunions au sujet de la vente des véhicules des Equipes Maghrébines stationnées en Mauritanie et ont demandé le règlement de ce problème le plus rapidement possible.
- 8- La Commission a réaffirmé la nécessité, pour les Services Nationaux de la lutte anti-acridienne dans les pays membres, de disposer des moyens nécessaires à l'organisation des prospections sur le terrain et de recevoir les informations météorologiques appropriées permettant le suivi de l'évolution de la situation acridienne et l'établissement des prévisions fiables.
- 9- La Commission a de nouveau fait ressortir la nécessité d'un échange rapide et régulier des informations entre les pays membres, le Secrétariat de la Commission, les autres organisations régionales chargées de la lutte antiacridienne et la FAO/Rome en utilisant les capacités de transmission modernes qui doivent être disponibles au niveau des Services de tous les pays concernés par le problème du Criquet pèlerin.
- 10- La Commission recommande aux Etats membres de regrouper les archives traitant du Criquet pèlerin et d'enregistrer les connaissances et les expériences que possède le Personnel de la lutte antiacridienne afin d'introduire l'ensemble de ces données dans un système informatique pour les analyser et les utiliser en vue d'améliorer la connaissance sur le Criquet pèlerin et de perfectionner les moyens et les méthodes de prospection et de lutte.

- 11- La reproduction intervenue dans la région d'El-Aouinet au sud-est de la Libye est un fait inhabituel, il mérite d'être examiné pour connaître les raisons qui ont été à la base de son apparition et pour déterminer les facteurs et les conditions qui ont été à l'origine de son développement et ce, dans le cadre d'une consultation à organiser en collaboration entre le pays concerné, la Commission et la FAO.
- 12- La Commission a salué les conclusions résultant des 2 réunions communes organisées par la FAO à Rome entre les pays concernés par la lutte préventive contre le Criquet pèlerin en région occidentale, conclusions qui ont été approuvées par le Comité FAO de lutte contre le Criquet pèlerin à sa dernière session tenue à Rome du 24 au 28 mai 1999.
- 13- Au sujet des recherches, la Commission a réaffirmé le besoin d'accorder la plus grande importance aux recherches qui sont considérées comme étant la base essentielle de tout progrès dans le domaine de la lutte contre le Criquet pèlerin. Elle a demandé de prévoir un point spécial pour les recherches à l'ordre du jour de toutes les prochaines sessions de la Commission et de son Comité Exécutif.
- 14- La Commission a recommandé de soumettre le problème des pesticides obsolètes à la prochaine Conférence de la FAO. Les participants ont, en outre, attiré l'attention sur le coût élevé de la gestion et du stockage de ces produits et ont demandé à la FAO et au Programme des Nations Unies pour l'Environnement de rechercher des solutions à ce problème et à la possibilité de contribuer à ces frais.
- 15- La Commission a invité les pays membres à régler leurs contributions annuelles au fonds de la Commission ainsi que les arriérés et a remercié ceux qui sont régulièrement à jour dans leur paiement.
- 16- En ce qui concerne l'anniversaire des 25 ans d'existence de la Commission, les participants ont recommandé ce qui suit :
 - **Envoi** d'une lettre au Directeur-Général de la FAO par le Président de la Commission dans laquelle il exprimera les vifs remerciements de la Commission à la FAO et fera part de l'appréciation de l'action menée par l'ancien Secrétaire de la Commission.
 - **Organisation** d'une réception en l'honneur de l'ancien Secrétaire de la Commission à la prochaine réunion du Comité Exécutif prévue à Alger.
 - **Engagement** dans le cadre d'une consultation, de l'ancien Secrétaire de la Commission pour la préparation d'un document sur la marche de la Commission durant ses 25 dernières années en collaboration avec les experts de la région.
- 17- Le chef de la Délégation Algérienne a accueilli favorablement, la tenue des prochaines réunions de la Commission à Alger, celle du Comité Exécutif de la Commission en l'an 2000 d'une part et celle de la Commission elle-même en l'an 2001 d'autre part. Les dates exactes de ces réunions seront précisées ultérieurement en coordination avec le pays hôte, le Directeur Général de la FAO, le Président et le Secrétaire de la Commission.

Point 1 : Ouverture de la session

Faisant suite à la recommandation de la Commission lors de sa 21^{ème} session tenue à Tunis en décembre 1997 et répondant à l'aimable invitation du Royaume du Maroc, le Directeur-Général de la FAO, en accord avec les Etats membres et le Président de la Commission, a convoqué la 22^{ème} session de la Commission du 21 au 25 juin 1999 à Rabat (Maroc). Ont participé à cette session les délégués des Etats membres : Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie et le Représentant de la FAO/Siège. Ont assisté, également, en qualité d'observateurs, le Représentant de l'OADA au Maroc, un Représentant de la France et le Secrétaire de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Région Centrale.

Mr. Mohamed Hajjaj, Secrétaire-Général du Ministère de l'Intérieur, a présidé l'ouverture de la session. Dans son discours inaugural, prononcé au nom de Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, Mr. le Secrétaire Général a souhaité aux Représentants des pays membres, au Représentant de la FAO au Maroc, au Représentant de la FAO/Siège, aux Observateurs et à tous les invités, la bienvenue et un agréable séjour au Maroc et plein succès aux travaux de la session.

Mr. Hajjaj a longuement loué les efforts considérables déployés par les pays maghrébins dans leur lutte contre le criquet pèlerin en vue de préserver leur agriculture. Il a réitéré ses vifs remerciements à la FAO pour l'efficacité de son action dans le domaine de la lutte contre le fléau acridien et pour sa parfaite coordination entre toutes les parties concernées par ce fléau.

Mr. Le Secrétaire Général a recommandé une vigilance de tout instant et une préparation constante face aux attaques imprévisibles que ce fléau a l'habitude de provoquer fréquemment.

Il a soulevé, dans ce contexte, le problème des pesticides obsolètes susceptibles de menacer l'homme et son environnement et auquel une solution urgente doit être trouvée avec l'aide des instances et des Organisations internationales ainsi que des Firmes multinationales productrices de ces pesticides.

Mr. Le Secrétaire Général a, par ailleurs, relevé l'intérêt de la recherche appliquée dans le domaine de la prospection et de la lutte en vue d'une meilleure connaissance du criquet pèlerin. Il a également souligné l'importance de la formation en matière de lutte anti-acridienne. Il a insisté sur la nécessaire coopération et coordination entre les pays situés dans la Région Occidentale dans le cadre d'une Commission régionale à créer sous l'égide de la FAO et groupant les pays du Maghreb et du Sahel concernés par la lutte préventive qui constitue, de l'avis de tous les experts, la meilleure stratégie pour lutter efficacement contre ce fléau.

Mr. Le Secrétaire Général a rappelé, à ce propos, l'important discours de Sa Majesté le roi Hassan II, prononcé à la Conférence de Fès en 1988 dont voici un extrait " *Nous aimons notre agriculture, nous aimons nos arbres, nous aimons notre environnement et notre équilibre écologique. Il nous faut donc les défendre tous. A cet effet, nous ne serons jamais assez vigilants ni suffisamment attentifs devant ce qui se passe* ".

Mr. Le Secrétaire Général a conclu son discours en réitérant ses souhaits de bienvenue et d'agréable séjour à tous les participants ainsi que pleins succès aux travaux de la Commission.

Prenant la parole au nom de Mr. Le Représentant de la FAO au Maroc, Représentant de Monsieur Jacques Diouf, Directeur Général de la FAO, Mr. Abderrahmene Hafraoui a, en sa qualité de Représentant de la FAO à la session, commencé par remercier le Royaume du Maroc pour avoir bien voulu abriter la présente session à Rabat et a souhaité la bienvenue aux participants et aux invités présents à la séance inaugurale. Il a vivement remercié Monsieur Mohamed Hajjaj, Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur qui a bien voulu rehausser de

sa présence l'ouverture de la session malgré ses multiples charges et engagements. Il a mis en relief la parfaite organisation de la lutte antiacridienne au Maroc dont le Centre de Lutte Antiacridienne d'Aït Melloul constitue un exemple pour tous les pays.

Il a rappelé la priorité accordée par la FAO au programme « EMPRESS » pour lequel l'Organisation a dégagé un budget annuel de 700.000 \$ sur ses propres fonds. Ce programme repose sur la stratégie de lutte préventive qui a fait ses preuves.

Il a souligné la nécessité d'une coopération étroite entre les pays et les organisations concernés par le problème du Criquet pèlerin. Il a, à cet effet, loué l'assistance accordée par les pays maghrébins, dans le cadre de la coopération bilatérale et à travers la Commission, par le biais des équipes maghrébines de lutte antiacridienne. Cette coopération a largement contribué au succès des opérations de lutte menées lors des dernières invasions.

Il a également rappelé l'importance de la restructuration des organisations chargées de la lutte contre le Criquet pèlerin afin d'assurer une meilleure réponse aux exigences de la lutte préventive.

Cette restructuration a été effectivement examinée lors des dernières réunions conjointes tenues à Rome entre les pays du Maghreb et ceux du Sahel. Il a, en outre, remercié Monsieur Nézil Mahjoub pour les efforts consentis durant son mandat et lui a souhaité une retraite paisible.

Mr. Hafraoui a également félicité Mr. Thami Benhalima, le nouveau Secrétaire de la Commission. Il a enfin réitéré ses remerciements aux Autorités marocaines pour l'appui apporté à la tenue et au déroulement de la présente session dans d'excellentes conditions, à Mr. Le Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur ainsi qu'aux pays donateurs. Il a également souhaité plein succès à la Commission.

Auparavant Monsieur Hamed Hamdi, Chef de la délégation tunisienne a, en sa qualité de Président de la Commission, pris la parole, au nom des pays membres de la Commission, pour adresser ses vifs remerciements au Gouvernement du Royaume du Maroc pour avoir bien voulu accepter d'abriter la 22^{ème} session de la Commission, pour son hospitalité légendaire et pour les facilités accordées pour le déroulement de la session dans de très bonnes conditions. Mr. Hamdi a vivement remercié la FAO pour son soutien permanent à la Commission. Il a, par ailleurs, souligné le rôle constructif que la Commission ne cesse de jouer grâce au dynamisme de ses pays membres.

Organisation de la Session

Conformément aux dispositions prises lors de ses sessions précédentes, la Commission s'est réunie avec son Comité Exécutif, en séances communes, pour examiner de l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour.

Participants à la Session

Ont participé à la session et sont intervenus dans les débats résumés dans le présent rapport, les délégués des Etats membres, le Représentant de la F.A.O./siège, le Représentant de l'OADA, le Représentant de la France ainsi que le Secrétaire de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Région Centrale.

Algérie

- **Mr. Embarek Guendez,**

Directeur-Général de l'Institut National de la Protection des Végétaux (INPV)

12, Avenue des Frères Ouadek Hassen-Badi B.P. 80 EL Harrach. Alger.

Tel : (213-2)525017/524263/503016 à 18 – Fax : (213-2) 525863

E-mail : INPV@IST.CERIST.DZ

- **Mr. Boudaà Bouskrine,**

Chargé des Etudes et de Synthèse pour la Coopération Internationale, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Alger.

Tel : (00213-2) 71-17-12

- **Mr. Abbas Reda,**

Attaché au Cabinet du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche – Alger.

Libye

- **Mr Mustapha Mohamed Aliesh,**

Président du Comité National Permanent de la Lutte contre le Criquet pèlerin,

El Fernag Sidi El Masri, B.P. 7424, Tripoli, Libye.

Tel : (218-21) 3616141/42/43/44/ - 3600743 6 Fax (218-21) 3600745

E-mail : fo.lby@undp.org

- **Mr. Frej Mohamed Karra,**

Membre du Comité National Permanent de la Lutte contre le Criquet pèlerin.

El Fernag Sidi El Masri, B.P. 7424, Tripoli, Libye.

Tel : (218-21) 3616141/42/43/44/ - 3600743 6 Fax (218-21) 3600745

E-mail : ncdlcly@yahoo.com

- **Mr. Brahim El Ouafi,**

Membre du Comité National Permanent de la Lutte contre le Criquet pèlerin.

El Fernag Sidi El Masri, B.P. 7424, Tripoli, Libye.

Tel : (218-21) 3616141/42/43/44/ - 3600743 6 Fax (218-21) 3600745

E-mail : ncdlcly@yahoo.com

Maroc

- Mr. Rachid Lakhdar

Directeur de la Protection des Végétaux, des Contrôles Techniques et de la Répression des Fraudes (DPVCTRF) Rabat.

Avenue Hassan II B.P 1308

Tel. : (212) 7 29-75-43

Fax : (212) 7 29-75-44

E.mail : rlakhdar@mtds.com

- Mr. Said Ghaout

Chef du Centre National de Lutte Antiacridienne

B.P. 125 Inezgane

Tel. : (212) 8 24-12-21

Fax : (212) 8 24-15-29

E.mail : cnlaa@marocnet.net.ma

- Mr. Le Colonel Mohamed Amhaouch

Coordonnateur National de Lutte Antiacridienne par intérim

Gendarmerie Royal

Tel : (212) 7 755559

Fax : (212) 7 750885

- Mr. Abdellaziz Arifi

Directeur de l'Institut National de la Recherche Agronomique

Avenue de la Victoire – Rabat

Tel : (212) 7 770955

Fax : (212) 7 770049

- Mr. Thami Benhalima

Directeur de l'Ecole Nationale d'Agriculture

B.P S/40 Meknès

Tel : (212) 5 300239

Fax : (212) 5 300238

- Mr. Ahmed Mouhim

Ingénieur au Centre National de Lutte Antiacridienne

B.P. 125 Inezgane

Tel. : (212) 8 24-12-21

Fax : (212) 8 24-15-29

E.mail : cnlaa@marocnet.net.ma

- Mr. Abdelghani Bouaichi

Ingénieur au Centre National de Lutte Antiacridienne

B.P. 125 Inezgane

Tel. : (212) 8 24-12-21

Fax : (212) 8 24-15-29

E.mail : cnlaa@marocnet.net.ma

-Dr. Mohamed Zouhri

Docteur au Centre National de lutte Antiacridienne
B.P. 125 Inezgane
Tel. : (212) 8 24-12-21
Fax : (212) 8 24-15-29
E.mail : cnlaa@marocnet.net.ma

- Mr.Said Lagnaoui

Technicien au Centre National de lutte Antiacridienne
B.P. 125 Inezgane
Tel. : (212) 8 24-12-21
Fax : (212) 8 24-15-29
E.mail : cnlaa@marocnet.net.ma

- Mme. Nadia El Jaouani

Ingénieur à la Protection Civile – Rabat
Tel. (212) 7 77-54-29
Fax : (212) 7 77-06-87

Mauritanie

- Mr. Mohamed Abdellahi Ould Babah,

Chef du Centre de la Lutte Antiacridienne DRAP-MDRE
B.P. 180 Nouakchott – Mauritanie.
Tel : (222-2) 59815- Fax : (222-2) 56286
E-mail : Claa@toptechnology.mr

Tunisie

- Mr. Hafedh Hamdi,

Ingénieur Principal, chef de la Section Acridologie ,
Sous-Direction de la Défense des Cultures – DGPA-
Ministère de l' Agriculture, 30, Rue Alain Savary 1082 Tunis.
Tel. : (216-1) 788979
Fax : (212-1) 434233

- Mr. Sahdi Tannoubi,

Président-Directeur - Général de la SONAPROV, 20, Rue Taieb M'hiri
2014 Megrine-Riadh-Tunis.
Tel. : (216-1) 434396/433449
Fax :(216-1) 434233

F.A.O.

- Mr. Mohamed Rouighi

Représentant de la FAO au Maroc
E.mail : FAO-MAR@field.fao.org

- Mr. Abderrahmane Hafraoui,
Fonctionnaire Principal,
Chef du Groupe Acridiens, Autres Ravageurs Migrateurs et Opérations d'Urgence,
FAO/Rome
Via delle Terme Di Caracalla 00100 – Italie
Tel. : (39-06) 57054021
Fax : (39-06) 57055271
E.mail : Hafraoui@fao.org

- Mr. Abdelwaheb Bouchanine
Chargé de programme, Représentation de la FAO à Rabat

- Mr. Mahmoud Mohamed Ben Taher,
Fonctionnaire Régional de la Protection des Végétaux et Secrétaire de la Commission
de lutte contre le Criquet pèlerin en Région Centrale
Bureau de la F.A.O. pour le Proche-Orient,
P.O. Box.2223 le Caire- Egypte
Tel. : (202) 3316136/3316000
Fax : (202) 3616804/ 3495981
E-mail : [Mahmoud Taher@field.fao.org](mailto:Mahmoud.Taher@field.fao.org)

- Mr. Nézil Mahjoub,
Secrétaire par intérim de la Commission de lutte contre le Criquet Pèlerin en Afrique
du Nord-Ouest – Tunis – Tunisie.
B.P. 300-3, Rue Abdemalek Ibn Marouane, 1082, Tunis
Tel : (216-1) 800468
Fax : (216-1) 800895
E.mail : clcpano@planet.tn

Observateurs :

- Mr. Arnaud Blazy
Ambassade de France Rabat
Tel : 209276
Fax : 209523
E-mail : arnaud.blazy@diplomatie.fr

- Mr. Ahmed Abouyoub,
Représentant de l'OADA au Maroc

Interprètes

- Mr. Ahmed Ben Ameer
- Mr. Chedli Bekalti
- Mr. Mohsen Soua
- Mr. Belkacem Guertal
- Mr. Abdellatif Jouibli

Point 2 : Election du Président et du Vice-Président

La Commission a élu Monsieur Rachid Lakhdar, de la délégation marocaine, Président de la Session et Monsieur Mustapha Mohamed Aliesh, de la délégation libyenne, Vice-Président de la Session.

Point 3 : Adoption de l'ordre du jour

Les participants, après avoir apporté des modifications à l'ordre du jour provisoire proposé, ont adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion,
2. Election du Président et du Vice-Président,
3. Adoption de l'ordre du jour,
4. Election du Comité de rédaction,
5. Situation acridienne de décembre 1997 à juin 1999 et prévisions pour les prochains mois,
6. Equipes maghrébines d'intervention contre le criquet pèlerin et plan d'action pour la campagne estivale prochaine en Mauritanie,
7. Examen et adoption du rapport de la 27^{ème} réunion du Comité Exécutif tenue à Nouakchott (Mauritanie) du 04 au 09 juin 1998,
8. Evolution de la situation en Région Occidentale sur les plans de la lutte antiacridienne et de l'organisation de cette lutte :
 - ❑ Programme « EMPRES »,
 - ❑ Conclusions des réunions conjointes des pays de l' OCLALAV et de la CLCPANO.
9. Rapport sur les activités du Secrétariat et le suivi de l'exécution des recommandations de la 21^{ème} session de la Commission et de la 27^{ème} réunion du Comité Exécutif,
10. Formation et recherches,
11. Problèmes posés à la région par les pesticides utilisés en lutte antiacridienne,
12. Comptes annuels pour 1997 et 1998 et programmes de travail et budgets pour 1999 et 2000,
13. 25 ans d'existence de la Commission,
14. Dates et lieux des prochaines sessions (Commission et Comité Exécutif),
15. Adoption du rapport.

Point 4 : Election du Comité de Rédaction

Le Comité de rédaction a été constitué d'un Représentant de chaque pays membre, du Secrétaire par intérim de la Commission et du Représentant de la F.A.O./Siège.

Point 5 : Situation Acridienne d'octobre 1997 à juin 1999 et prévisions pour les prochains mois

L'exposé fait par le Secrétariat sur la situation du Criquet pèlerin durant la période de décembre 1997 à juin 1999 dans la région nord-ouest africaine et dans les autres régions de l'aire d'invasion ainsi que les compléments d'information fournis par les délégations des pays membres, le Représentant de la FAO/Siège et le Secrétaire de la Commission de la lutte contre le criquet pèlerin en Région Centrale, ont permis d'établir le résumé suivant :

La période concernée a connu une invasion persistante dans la Région Centrale qui s'est finalement terminée au cours de l'été 1998 grâce aux opérations de lutte à grande échelle et aux conditions climatiques défavorables qui ont caractérisé l'habitat à cette époque de l'année. Une autre résurgence s'est ensuite manifestée au nord du Soudan un peu plus tard dans l'année. La Région Orientale a connu une infestation au cours de l'été 1998 tout le long des frontières indo-pakistanaïses . Cette infestation a été également maîtrisée. En revanche la situation est demeurée généralement calme dans la Région Occidentale en raison de l'absence de pluie et du manque d'apport de populations allochtones.

1 – La Région Occidentale

La seule manifestation signalée est la présence de quelques ailés au cours du printemps 1997 dans certaines régions d'Algérie, du Maroc et de la Mauritanie. A la fin du mois de mai , les opérations de lutte en Algérie ont permis de traiter deux petites bandes larvaires sur environ 160 ha. Les reproductions de petite envergure signalées au cours de l'été au sud et au centre de la Mauritanie ainsi qu'au nord du Mali étaient d'importance trop réduite pour nécessiter la moindre intervention. Au cours de l'hiver 1997 et du printemps 1998, seuls quelques ailés solitaires ont été signalés au nord de la Mauritanie. D'autres ailés ont été repérés en Algérie au cours du printemps. Une reproduction de petite envergure est survenue au sud de la Mauritanie et au nord du Mali et du Niger au cours de l'été 1998. Cette reproduction était plus dense au Mali où l'on a constaté la formation de petits essaims et de quelques bandes larvaires au mois d'octobre malgré les opérations de lutte entreprises au mois d'août qui ont porté sur des groupes d'ailés mêlés à des sauteriaux sur une étendue de 1200 ha. C'est ainsi que quelques essaims ont migré du nord du Mali vers le sud de l'Algérie où ils ont été traités au mois de novembre. Au cours de la période allant du 30 janvier au 27 février 1999, des essaims et des ailés ont été signalés dans la région de Laouinate au sud-est de la Libye. Les équipes d'intervention ont pu les traiter sur une étendue de 9390 ha. Il s'agissait là d'un phénomène inhabituel pour la Libye dont l'origine demeure inconnue. Cette origine serait une reproduction mineure survenue au nord-est du Tchad en automne.

2 – La Région Centrale

En octobre 1998, des pluies abondantes se sont abattues sur la région allant de l'Erythrée au sud jusqu'au Sinaï au nord favorisant la création d'une situation propice à la reproduction acridienne tout au long des côtes de la Mer Rouge. Des essaims se sont ainsi formés et reproduits le long du littoral soudanais vers la fin du mois d'octobre et sont parvenus au nord de l'Erythrée au début du mois de novembre. Des traitements par voie aérienne ont commencé au Soudan au mois de novembre. Ils prenaient pour cible les essaims qui étaient en état d'accouplement. Des bandes larvaires se sont formées à Tokar. Des groupes de criquets pèlerins mêlés à des criquets migrants se sont également constitués au nord de l'Erythrée à la fin du mois de novembre. Les opérations de lutte ont porté sur des larves et de jeunes ailés dans les plaines côtières près de Ouakiro.

A la mi-décembre 1997, des ailés ont formé des essaims dont certains ont émigré à travers la Mer Rouge en janvier 1998 vers les côtes saoudiennes. D'autres essaims auraient pris la direction des zones avoisinantes au Yémen. Certains essaims ont également pu atteindre le nord de l'Egypte où les équipes d'intervention ont traité environ 79.000 ha au cours des mois de janvier et février avant que ces insectes n'aient pu atteindre la maturité sexuelle. La reproduction s'est poursuivie au Soudan et en Erythrée en janvier. Les traitements ont porté sur des bandes larvaires et des essaims au Soudan ainsi que des bandes larvaires et des essaims en état de ponte en Erythrée. Ces opérations se sont poursuivies jusqu'en mars avant de commencer à perdre de leur ampleur. Ces campagnes ont permis de traiter 53.000 ha par voies terrestre et aérienne au Soudan et 18.500 ha en Erythrée.

En janvier - février 1998 des densités hivernales de faible densité se sont manifestées sur les côtes de la Mer Rouge en Arabie Saoudite et au Yémen. Des campagnes étendues de traitements ont suivi contre des bandes larvaires. L'infestation de l'Arabie Saoudite s'est étendue de Jizane à Rabigh avec une plus grande densité entre Kounfoudah et Lith. Au Yémen, l'infestation a touché la région de Tihama entre Bajel et Midi dans la région frontalière avec l'Arabie Saoudite. De jeunes ailés et des essaims ayant déjà pondu ont été également signalés dans la même région au mois de mars donnant suite à la formation de bandes larvaires et d'essaims de jeunes ailés dans la zone frontalière entre le Yémen et l'Arabie Saoudite au mois de mai. Les équipes d'intervention saoudiennes ont traité près de 280.000 ha alors que celles du Yémen ont traité environ 22.600 ha au cours de la période allant de février à mai 1998. Les Autorités yéménites ont signalé le 27 Juin 1998 l'apparition d'insectes transiens matures et immatures dans les départements de Chaboua et de Saada ainsi que celle d'insectes épars au niveau de Sanaa.

Pour le reste de la Région Centrale, des criquets isolés ont été signalés au nord de la Somalie jusqu'en janvier 1998. En revanche aucune activité n'a été signalée à Djibouti et en Erythrée. Des densités assez importantes et quelques petits essaims se sont formés en Somalie où 1300 ha ont été traités par voie aérienne en avril 1998. Par ailleurs, deux essaims et quelques ailés provenant peut-être de la Somalie et de la zone frontalière avec l'Ethiopie ont été repérés en mars et en avril 1998. Les traitements aériens ont ainsi portés sur 225 ha. Des groupes d'ailés et de jeunes ailés épars ont été également signalés à Djibouti vers la fin de février et le début de mars 1998.

Une reproduction à échelle réduite est survenue au cours de l'été 1998 dans les zones intérieures du Yémen et du Soudan. Ces deux pays avaient connu alors d'importantes précipitations et des inondations inhabituelles à la faveur desquelles des bandes larvaires se sont formées au nord de Khartoum en octobre. Des opérations de traitements se sont donc avérées nécessaires au mois de décembre 1998 et janvier 1999 et ont été menées contre des bandes et des essaims sur une étendue de 44.000 ha. Par contre, aucune activité acridienne n'a

été signalée sur la côte de la Mer Rouge durant la saison de reproduction hiverno-printanière écoulee du fait de la rareté des pluies et du dessèchement du couvert végétal exception faite de la région de Laaouinate en Egypte où des opérations de traitement sur de petites échelles ont été entreprises au cours des mois de février et de mars 1999.

3 - La Région Orientale

Une reproduction de faible importance a été enregistrée au printemps 1998 au Balouchistan à l'ouest du Pakistan et à l'est de l'Iran. Toutefois, elle n'a pas produit de formation grégaire en dépit d'une pluviométrie exceptionnellement forte. En été, de nombreux essais se sont formés au sud-est du Pakistan au mois de juin donnant naissance à de nombreuses petites bandes larvaires le long de la frontière Indo-pakistanaise. Les opérations de lutte ont couvert 46.000 ha au Pakistan et 21.000 ha en Inde. Début novembre, la situation est redevenue calme.

En 1998, un nombre réduit de petits essais apparus à la fin du mois de mars à l'est de l'Iran et provenant probablement de la Région Centrale, sont venus renforcer la reproduction printanière des groupes locaux observés au Balouchistan. Ces essais ont pu pondre sur place donnant lieu à la formation de nombreux essais et bandes larvaires en mai-juin. Il a fallu les traiter par voie terrestre au Balouchistan en Iran sur une superficie de plus de 15.000 ha et de 1200 ha au Pakistan. En été il n'y a pas eu de reproduction le long des frontières Indo-pakistanaises malgré la chute de fortes pluies de mousson et aucune intervention n'a été jugée nécessaire.

4 - Les prévisions

Il est fort probable d'enregistrer une amélioration des conditions écologiques après les fortes précipitations tombées dans les zones désertiques méridionales à la frontière indo-pakistanaise. Les mêmes conditions écologiques favorables peuvent apparaître également à la suite des pluies attendues dans les zones de reproduction estivale situées dans les Régions Centrale et Occidentale. Néanmoins, le nombre de criquets actuellement présents dans les zones de reproduction étant relativement faible, il est peu probable que la situation acridienne connaisse une évolution notable au cours des quelques mois à venir.

Concernant ce point de l'ordre du jour, la Commission a fait les recommandations suivantes :

- Nécessité de doter les services de lutte anti-acridienne dans les Etats membres des moyens requis pour la réalisation des prospections et de mettre à leur disposition les données météorologiques afin de leur permettre de suivre l'évolution de la situation acridienne et d'élaborer des prévisions fiables.
- Nécessité d'un échange rapide des informations entre les Etats membres, le Secrétariat, les autres Commissions régionales et la FAO en utilisant les moyens modernes de communication qui doivent être disponibles dans les services concernés par la lutte anti-acridienne de tous les Etats membres.
- Besoin urgent de grouper les données bibliographiques, les documents relatifs à la lutte anti-acridienne et de consigner les expériences accumulées par les agents de terrain sous une forme écrite en vue de leur saisie et analyse dans un système informatisé de manière à renforcer la base des connaissances en acridologie et d'améliorer ainsi les méthodes de prospection et de lutte.
- Suite à la reproduction inhabituelle intervenue dans la zone de Laaouinate au sud-est de la Libye, la Commission estime nécessaire d'étudier ce phénomène afin d'en

déterminer les circonstances et les causes dans le cadre d'une consultation qui devra être réalisée en coopération entre le pays concerné, la Commission et la FAO.

Point 6 : Equipes Maghrébines d'Intervention et plan d'action pour la Mauritanie

La question des Equipes Maghrébines d'Intervention contre le Criquet pèlerin a retenu l'attention des participants qui ont mis en exergue le rôle déterminant que ces équipes ont joué dans le domaine des prospections et de lutte antiacridienne notamment en Mauritanie, rôle qui leur a fait gagner l'estime des pays où elles ont eu à intervenir et celle des organisations régionales et internationales.

- La Commission a souligné l'importance d'associer les prospecteurs, maghrébins au travail des Equipes Maghrébines et la nécessité pour les experts maghrébins d'entreprendre des visites de terrain aux fins de suivi et de coordination lorsque cela s'avère nécessaire.
- Eu égard aux nombreuses difficultés que les prospecteurs, oeuvrant au sein des Equipes Maghrébines, rencontrent dans l'accomplissement de leur mission dans des conditions pénibles et compte tenu de l'importance du travail demandé, la Commission estime nécessaire l'amélioration de leur situation matérielle et leurs conditions de travail afin de les inciter à redoubler d'effort.
- La Commission a souligné la nécessité d'entreprendre des contacts avec le Mali et le Niger en étroite liaison avec la FAO en vue d'élaborer un programme commun de prospection et de lutte dans ces deux pays.
- La Commission a souligné la nécessité de continuer la coordination entre le Secrétaire de la Commission et les pays bénéficiaires des moyens d'intervention des Equipes Maghrébines lors de la mise en œuvre des programmes de travail établis pour ces Equipes.

Les participants ont, par ailleurs, exprimé leur regret face au retard apporté à la mise en œuvre de la décision prise lors des précédentes réunions au sujet de la vente des véhicules appartenant aux Equipes Maghrébines. La Commission demande la réalisation rapide de cette vente.

La délégation mauritanienne a présenté un plan d'action relative à la campagne de prospection et de lutte pour la prochaine période de reproduction estivale. Ce plan d'action a été examiné et évalué par un Comité restreint désigné par la Commission qui l'a adopté et placé en annexe au rapport (Annexe IV). Elle a, en outre, demandé à la FAO de chercher à mobiliser les fonds nécessaires à son financement et à sa réalisation.

Point 7 : Rapport de la vingt-septième réunion du Comité Exécutif tenue à Nouakchott (Mauritanie) du 4 au 9 juin 1998

Après discussion et amendement, la Commission a adopté à l'unanimité le rapport de la vingt-septième session du Comité Exécutif tenue du 4 au 9 juin 1998 à Nouakchott (Mauritanie) (Annexe I).

Point 8 : Evolution de la situation en Région Occidentale sur les plans de la lutte anti-acridienne et de l'organisation de cette lutte

- Le programme EMPRES

Le Représentant de la FAO/Siège a informé les participants de la mise en œuvre de ce programme dans la Région Occidentale au cours de cette année. Il a indiqué en outre que les fonds nécessaires aux prospections, à la formation et aux équipements sont déjà disponibles. Il a ajouté que certains donateurs ont montré leur disposition à prendre part au financement du programme.

Les participants ont exprimé leur pleine satisfaction pour les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme. La Commission a formulé le vœu que le Directeur Général de la FAO maintienne dans le budget régulier de l'Organisation, le soutien financier apporté au programme. La Commission a, en outre, réaffirmé l'intérêt qu'elle accorde à la mise en œuvre du programme tel que décrit dans le document relatif à la Région Occidentale en veillant à éviter toute forme de double emploi au niveau de la coordination et de l'exécution.

- Conclusions des deux réunions conjointes des Etats membres de l'OCLALAV et de la CLCPANO

La Commission s'est félicitée des conclusions auxquelles ont abouti les deux réunions conjointes organisées à Rome entre les représentants des pays concernés par la lutte préventive dans la Région Occidentale, conclusions qui ont été entérinées par le DLCC à sa dernière session tenue à Rome du 24 au 28 mai 1999.

Point 9 : Rapport du Secrétariat sur ses activités et sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la 21^{ème} session de la Commission et de la 27^{ème} session du Comité Exécutif

A l'exception de quelques observations relatives à la forme dans laquelle le rapport a été présenté, la Commission a remercié le Secrétariat pour les efforts déployés dans le suivi et l'exécution des recommandations de la 21^{ème} session de la Commission et de la 27^{ème} réunion du Comité Exécutif et ce, en dépit des conditions administratives difficiles dans lesquelles le Secrétariat a travaillé au cours de la dernière prolongation.

Point 10 : Formation et recherche

Les participants ont apprécié l'efficacité de la stratégie suivie par la Commission, depuis sa création, en matière de formation et en particulier la formation supérieure qui a doté les Etats membres de cadres d'un niveau élevé et de compétence sûre. Ces cadres jouent désormais un rôle déterminant dans le développement et la promotion des différentes techniques relatives à la prospection et à la lutte.

Cette stratégie a également permis grâce aux cadres ainsi formés d'assurer la formation continue et le perfectionnement permanent des techniciens et agents au niveaux national et régional.

La Commission a, en outre, insisté sur la nécessité de promouvoir la recherche qui constitue la condition *sine qua non* pour tout progrès dans le domaine de la lutte anti-acridienne.

Les participants ont salué l'heureuse initiative prise par la Commission et qui a trait à l'organisation d'une consultation sur la recherche en acridologie tenue à Tunis en mai 1997. Cette consultation a abouti à d'importantes recommandations visant d'abord à déterminer les domaines de recherche et à les répartir entre les différents centres en fonction de leurs spécialités et ensuite à coordonner leurs actions dans un souci de complémentarité, d'efficacité et de pleine utilisation des données du programme « EMPRES ».

La Commission a demandé que l'ordre du jour aussi bien de ses sessions que de celles de son Comité Exécutif comporte toujours un point spécial sur la recherche.

Point 11 : Problèmes posés à la région par les pesticides utilisés en lutte antiacridienne

Les participants ont fait part de leur profonde inquiétude au sujet du problème épineux posé par l'existence de grandes quantités de pesticides périmés. Ce problème demeure entier malgré les nombreuses recommandations et tentatives visant à lui apporter une solution adéquate.

Devant cette situation, la Commission a recommandé de soumettre le problème à la Conférence générale de la FAO lors de sa prochaine session. Les participants ont évoqué le coût élevé découlant du stockage et de la gestion de ces pesticides et ont appelé la FAO et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement à rechercher des solutions à ce problème et à contribuer à ces coûts.

Les participants ont manifesté leur satisfaction à propos de l'Atelier que la FAO se propose d'organiser avant la fin de l'année courante autour du thème des pesticides périmés disponibles dans la région.

Point 12 : Comptes des années 1997 et 1998 et programmes de travail et budgets pour la période 1999-2000

Suite à l'exposé fait par le Secrétariat sur les comptes et les programmes de travail et les budgets, les participants ont soulevé de nombreuses questions et demandes d'explications sur les points suivants :

- Ils ont demandé aux Etats membres d'accomplir rapidement les formalités nécessaires aux versements de leurs contributions annuelles au budget de la Commission et de s'acquitter de leurs arriérés le plus rapidement possible.
- La Commission a été informée de la possibilité offerte aux pays qui ont des arriérés impayés de pouvoir les régler en monnaie locale en faisant préalablement les arrangements appropriés, à cet effet, avec le Représentant de la FAO dans le pays.
- La Commission a présenté ses remerciements aux pays qui paient régulièrement leurs contributions.
- Compte tenu du changement intervenu au niveau du système utilisé par la FAO pour la gestion et la présentation du budget, les documents comptables ont, de ce fait, souffert de quelques imperfections. Aussi la Commission a-t-elle demandé que le budget soit présenté à l'avenir d'une manière plus claire en particulier le document donnant les détails des dépenses annuelles.
- La Commission a demandé à la FAO de réduire le taux appliqué pour les frais des services afférents à la gestion de son fonds fiduciaire (13%),
- La Commission a demandé à recevoir de la FAO des informations relative à la possibilité d'ouvrir des comptes de dépôt pour les sommes qui excèdent les besoins de son budget annuel en vue d'avoir des intérêts supplémentaires,

- La Commission a réaffirmé sa décision selon laquelle les frais relatifs à la participation de son Président aux réunions des autres Commissions et Organisations régionales ainsi que ceux afférents aux visites de ce dernier au siège de la FAO à Rome doivent être imputés sur son budget ;
- La Commission a demandé une évaluation des activités menées par rapport aux dépenses effectuées ;
- La Commission a fait ressortir la nécessité d'élaborer un programme de travail qui reflète ses décisions et ses recommandations ainsi que les besoins de la Commission à moyen et à long terme et qui servira de cadre de référence lors de l'élaboration du budget de la Commission ;

Enfin et après de longues discussions, la Commission a adopté les comptes financiers pour les années 1997- 1998 ainsi que les programmes de travail et les budgets pour la période 1999-2000. Les documents y afférents sont annexés au rapport (Annexe II).

Point 13 : 25 ans d'existence de la Commission

Les participants ont passé en revue les activités de la Commission au cours des 25 dernières années en mettant l'accent sur l'apport de son Secrétaire et les efforts qu'il n'a cessé de déployer et qui ont profité à l'ensemble des Etats membre et à la région en général. Ils ont loué les qualités du Secrétaire de la Commission, lui ont exprimé leurs remerciements pour tout ce qu'il a fait et ont recommandé ce qui suit :

- Charger le Président de la Commission d'adresser une lettre au Directeur-Général de la FAO pour exprimer les remerciements de la Commission à l'Organisation et son appréciation pour l'œuvre accomplie par le Secrétaire retraité au service de la Commission ;
- Organiser une cérémonie en l'honneur du Secrétaire par intérim de la Commission à l'occasion de la prochaine réunion du Comité Exécutif de la Commission à Alger, session au cours de laquelle il lui sera décerné une médaille commémorative et il sera proclamé Secrétaire d'honneur de la Commission ;
- Charger le Secrétaire sortant d'élaborer avec le concours d'experts de la région une brochure qui traitera du bilan de la Commission durant les 25 années de son existence et ce, dans le cadre d'une consultation.

La Commission a écouté avec beaucoup d'intérêt au niveau de ce point de l'ordre du jour, la déclaration de la Délégation algérienne et a décidé de l'adjoindre en annexe au rapport de la présente session (Annexe III).

Point 14 : dates et Lieux des prochaines sessions (Commission et Comité Exécutif)

Le Chef de la Délégation algérienne s'est déclaré heureux d'accueillir la prochaine réunion du Comité Exécutif en l'an 2000 et la 23^{ème} session de la Commission en l'an 2001 à Alger. Les dates respectives de ces réunions seront arrêtées en concertation entre le pays hôte, le Directeur Général de la FAO, le Président et le Secrétaire de la Commission.

Point 15 : Adoption du rapport

Après lecture et examen détaillé du rapport de la 22^{ème} session de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest, les participants ont adopté à l'unanimité le rapport et ses différentes annexes.

Remerciements

Les participants ont exprimé leurs vifs remerciements au Gouvernement du Maroc pour la chaleur de l'accueil, la générosité et l'hospitalité dont ils ont bénéficié et l'excellente organisation de la réunion.

Ils ont aussi remercié le Président et le Vice-Président de la session pour la diligence et la compétence avec lesquelles ils ont dirigé les travaux qui ont permis d'aboutir à des résultats fructueux. Ils ont en outre exprimé leurs vifs remerciements et leurs sentiments de gratitude à la FAO pour son assistance et l'aide apportées à l'organisation de cette session. Ils ont, en outre, fait part de leur reconnaissance au Secrétaire intérimaire de la Commission pour la qualité des documents de travail soumis à la réunion.

Les participants se sont félicités de la désignation de Monsieur Thami Benhalima au poste de Fonctionnaire régional de la FAO, Secrétaire de la CLCPANO en remplacement de Monsieur Mahjoub Nézil et lui ont exprimé leurs vœux de succès dans ses nouvelles fonctions.

Nécrologie

La Commission a appris, avec douleur et consternation le décès du regretté Abdelkader Ben Abdi, Ex-responsable de la lutte anti-acridienne en Algérie, qui fût un membre particulièrement actif au sein de la Commission. Ils ont observé une minute de silence à sa mémoire. La Commission a, par ailleurs, adressé ses condoléances à la famille du défunt et à l'Institut National de la Protection des Végétaux en Algérie.

ANNEXES

- I** – Rapport de la Vingt Septième Réunion Du Comité Exécutif de la Commission tenue à Nouakchott (Mauritanie) du 04 au 09 Juin 1998.
- II** – Note sur le Programme de Travail et le budget de la Commission.
- III** – Déclaration de la Délégation Algérienne à la 22^{ème} Session de la CLCPANO.
- IV** – Plan d’Action relatif à la surveillance et à la lutte contre le Criquet pèlerin en Mauritanie du 1^{er} Juillet au 31 Décembre 1999.

**RAPPORT DE LA VINGT SEPTIEME REUNION
DU COMITE EXECUTIF DE LA COMMISSION
TENUE A NOUAKCHOTT (MAURITANIE)
DU 04 AU 09 JUIN 1998**

Résumé des recommandations

Les discussions qui ont eu lieu au sujet de la situation acridienne prévalant dans les zones de reproduction saisonnière et son évolution éventuelle au cours des prochains mois ont fait ressortir l'importance et l'intérêt de l'échange rapide et régulier des rapports et des informations sur le Criquet pèlerin à travers les réseaux modernes de transmission et ont amené le Comité Exécutif à faire les recommandations suivantes :

- Dotation des Services Nationaux de la lutte antiacridienne dans la région de capacités de transmissions modernes comprenant des équipements spécialisés dont l'E-mail et l'Internet à fin de communiquer les rapports relatifs au Criquet pèlerin d'une façon rapide et régulière à la FAO à Rome, à la Commission, aux pays voisins et aux Organisations régionales chargées de la lutte antiacridienne.
- Réaffirmation de la nécessité d'organiser et de renforcer les prospections conjointes à l'intérieur et à l'extérieur de la région.
- Mobilisation des fonds nécessaires à l'exécution du plan d'action arrêté pour la campagne estivale de lutte contre le Criquet pèlerin en Mauritanie.
- La Commission a déjà donné son accord pour l'utilisation de 20,000.00 dollars au titre de sa participation au financement des frais opérationnels prévus dans le plan d'action sus-mentionné et contribue par une dotation supplémentaire de 30,000.00 dollars pour les réparations et l'entretien des véhicules des Equipes Maghrébines d'Intervention contre le Criquet pèlerin en Mauritanie.

Le Comité Exécutif a fait, en outre, d'autres recommandations à propos de certains points de l'ordre du jour, recommandations résumées comme suit :

- Intervention urgente pour le renouvellement d'une façon échelonnée des véhicules et des moyens de travail des Equipes Maghrébines d'Intervention contre le Criquet pèlerin en Mauritanie.
- Urgence de la mise en oeuvre du programme "EMPRES" dans la région.
- Demande à la FAO d'organiser rapidement la réunion conjointe recommandée par le D.L.C.C. entre les pays sahéliens et les pays maghrébins concernés par le Criquet pèlerin.
- Constitution d'un groupe de travail composé d'Experts pour l'étude et l'évaluation de la nature et de la dimension du problème posé par les pesticides obsolètes dans les pays de la région et la formulation de solutions pratiques pour résoudre le problème à courts et à moyens termes.
- Appel à la FAO et au Programme des Nations-Unies pour l'Environnement au sujet de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du plan d'action proposé en la matière par ce groupe d'Experts.
- Renforcement du Secrétariat de la Commission, installé provisoirement à Tunis, pour lui permettre d'accomplir ses fonctions dans des conditions convenables.

- Le Comité Exécutif a adopté les budgets des années 1996 et 1997 et a approuvé celles de 1998 et 1999 ainsi que les programmes de travail y afférents. Il a remercié les pays qui paient régulièrement leurs contributions et a demandé à ceux qui ont des arriérés de s'en acquitter le plus rapidement possible.
- En réponse à l'aimable invitation du Maroc, le Comité Exécutif a donné son accord pour la tenue de sa prochaine réunion au lieu et à la date de la vingt-deuxième session de la Commission prévue au Maroc en Juin 1999.

1. Ouverture de la réunion

Conformément à la recommandation faite par le Comité Exécutif de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest (CLCPANO) à sa 25ème réunion tenue à Tripoli (Libye) du 15 au 19 juin 1997 dont le rapport a été adopté par la Commission à sa 21 Session tenue à Tunis du 02 au 05 décembre 1997 et répondant à l'aimable invitation de la Mauritanie, le Président du Comité Exécutif a convoqué, en accord avec le Directeur-Général de la FAO et le Président de la Commission, la 27ème réunion du Comité Exécutif de la Commission à Nouakchott du 04 au 09 juin 1998.

Ont participé à cette réunion les délégués des Etats membres : (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie) ainsi que le Représentant du Directeur-Général de la FAO à la réunion et le Consultant FAO remplissant provisoirement les fonctions de Secrétaire de la Commission.

La Session a été ouverte, au nom de Monsieur le Ministre du Développement Rural et de l'Environnement, par Monsieur Ahmed Youra Ould Limam qui a souhaité la bienvenue et un agréable séjour en Mauritanie aux délégués des Etats membres, au Représentant du Directeur-Général de la FAO à la réunion et à tous les participants.

Au cours de son discours, le Représentant du Ministre a mis l'accent sur l'importance qu'accorde la Mauritanie au problème du Criquet pèlerin. Il a ensuite insisté sur le système de prévention contre le fléau acridien en Mauritanie et dans la région en vue d'asseoir une stratégie préventive à long terme et de préserver ainsi l'environnement.

Monsieur Ahmed Youra Ould Limam a ensuite rappelé le rôle positif et efficace joué par la CLCPANO pour la maîtrise du problème acridien puis il a remercié les donateurs et la FAO pour leur soutien et leur appui permanent à la Mauritanie dans ce domaine. Le Représentant du Ministre a clôturé son allocution en exprimant ses remerciements aux invités et a réitéré son souhait d'un agréable séjour en Mauritanie aux participants et plein succès aux travaux de la session.

Monsieur Noureddine Kadra, Représentant de la FAO en Mauritanie a prononcé, au nom de Monsieur Jacques Diouf, Directeur-Général de la FAO, ses remerciements au Gouvernement Mauritanien pour la tenue de cette session à Nouakchott et aux participants à cette séance d'ouverture. Il a ensuite fait part de son appréciation des efforts fournis par la Mauritanie en vue d'assurer le contrôle du fléau acridien dans la région. Monsieur Kadra a réitéré ses remerciements à Monsieur le Représentant du Ministre du Développement Rural et de l'Environnement et a souhaité plein succès aux travaux de la session.

Le Président du Comité Exécutif de la Commission a, de son côté à l'ouverture de la session, présenté ses vifs remerciements au Gouvernement Mauritanien pour la parfaite organisation de la session et les facilités mises à la disposition des participants. Il a, également, remercié Monsieur le Représentant du Ministre du Développement Rural et de l'Environnement pour avoir bien voulu ouvrir cette session par un important discours. Il a, ensuite, exprimé toute sa gratitude à la FAO pour l'appui apporté d'une façon continue à la lutte antiacridienne dans la région et a souhaité plein succès à la session.

2. Organisation de la réunion

- Election du Président et du Vice-Président

Président : Mr. Mohamed Abdallahi Ould Babah (Mauritanie)
Vice-Président : Mr. Hafedh Hamdi (Tunisie)

- Comité de rédaction

Le Comité de rédaction a été constitué d'un Représentant de chaque pays membre, du Représentant du Directeur-Général de la FAO à la réunion et du Consultant FAO remplissant, à titre provisoire, les fonctions de Secrétaire de la Commission.

- Participants à la réunion

Ont participé à la réunion et sont intervenus dans les débats résumés dans le présent rapport, les Représentants des pays membres et de la FAO :

Algérie

- **Mr. Embarek Guendez,**
Directeur-Général de l'Institut National de la Protection des Végétaux (INPV),
12, Avenue des Frères Ouadek Hassen-Badi-B.P. 80 El Harrach-Alger
Tel : (213-2) 525263 - Fax : (213-2) 525863

Libye

- **Mr. Mustapha Mohamed Aliesh,**
Président du Comité National Permanent de la Lutte contre le Criquet pèlerin,
El Fernag Sidi El Masri, B.P. 7424, Tripoli.
Tel : (218-21) 3616143 - 3616144 Fax (218-21) 602351 et 3600745

- **Mr. Frej Mohamed Karra,**
Membre du Comité National Permanent de la Lutte Contre le Criquet Pèlerin,
Tripoli - Tel : (218-21) 3616141 - 3616142 Fax : (218-21) 602351

Maroc

- **Mr. Saïd Ghaouït,**
Chef du Centre National de la Lutte Antiacridienne d'Aït -Melloul
B.P. 125 INEZGANE
Tel : (212-8) 241221 - 24 14 96 - 24 23 30
Fax : (212-8) 241529

Mauritanie

- **Mr. Mohamed Ould Ghaouth,**
Directeur du Développement des Ressources Agro-Pastorales (DRAP)
Ministère du Développement Rural et de l'Environnement (MDRE),
Nouakchott - Mauritanie
Tel : (222-2) 57879 - Fax (222-2) 57879

- **Mr. Mohamed Abdallahi Ould Babah,**
Chef du Centre de la Lutte Antiacridienne, DRAP - MDRE
B.P. 180 Nouakchott - Mauritanie
Tel : (222-2) 59815/57879 - Fax : (222-2) 59815 et 54423

- **Mr. Mohamed Lemine Ould Ahmedou,**
Centre de lutte antiacridienne
Nouakchott - MAURITANIE, DRAP - MDRE
B.P. 180 Nouakchott - Mauritanie
Tel (222-2) 57815/57879 - Fax (222-2) 57879 et 54423
- **Mr. Jaafer Ould Mohamed El Hacem,**
Chef de Bureau Intervention au Centre de lutte Antiacridienne
B.P. 180 Nouakchott - Mauritanie
Tel : (222-2) 59815/57879 Fax : (222-2) 57879 et 54423
- **Mr. Ahmed Ould El Hadj,**
Centre de Lutte Antiacridienne
B.P. 180 Nouakchott - Mauritanie
Tel : (222-2) 59815/57879 Fax : (222-2) 57879 et 54423
- **Mr. Amar Ould Amar,**
Chef de Bureau Comptabilité au Centre de Lutte Antiacridienne
B.P. 180 Nouakchott - Mauritanie
Tel (222-2) 59815/57879 - Fax (222-2) 57879 et 54423

Tunisie

- **Mr. Hafedh Hamdi,**
Ingénieur Principal, Chef de la Section Acridologie,
Sous-Direction de la Défense des Cultures - Direction Générale de la
Production Agricole (DGPA),
Ministère de l'Agriculture
30, Rue Alain Savary 1082 Tunis
Tel : (216-1) 788979
Fax : (216-1) 797047
- **Mr. Mohamed Salah El Hani,**
Président-Directeur-Général par Intérim de la Société Nationale de la
Protection des Végétaux (SONAPROV),
20, Rue Taïeb M'hiri
2014 Megrine-Riadh
Tel : (216-1) 434266
Fax : (216-1) 434233

FAO

- **Mr. Abderrahmen Hafraoui,**
Fonctionnaire Principal,
Chef du Groupe Acridiens, Autres Ravageurs Migrateurs et Opérations
d'Urgence,
FAO-Rome
Via delle Terme Di Caracalla 00100 - Italie
Tel : (39-06) 57054021
Fax : (39-06) 57055271
- **Mr. Nézil Mahjoub,**
Consultant chargé provisoirement du Secrétariat de la Commission.
B.P. 300 SNEA,
3, Rue Abdelmalek Ibn Marouane,
B.P. 300 Tunis - Tunisie.
Tel : (216-1) 800468
Fax : (216-1) 800895

3. Ordre du Jour

Après discussions et modifications de l'ordre du jour provisoire préparé par le Secrétariat, l'ordre du jour suivant a été adopté :

- 1 - Ouverture de la Session,
- 2 - Election du Président, du Vice-Président et du Comité de rédaction,
- 3 - Adoption de l'ordre du jour,
- 4 - Evaluation de la situation acridienne à l'intérieur et à l'extérieur de la région et prévisions pour les prochains mois,
- 5 - Situation des Equipes Maghrébines d'Intervention contre le Criquet pèlerin,
- 6 - Etat d'avancement de la mise en Œuvre du programme "EMPRES" dans la région occidentale,
- 7 - Problème des pesticides obsolètes dans la Région,
- 8 - Situation du Secrétariat de la Commission,
- 9 - Examen des comptes annuels et préparation du programme de travail et du budget pour 1999,
- 10 - Date et lieu de la prochaine réunion,
- 11 - Adoption du rapport de la réunion.

4 - Evaluation de la situation acridienne à l'intérieur et à l'extérieur de la région et prévisions pour les prochains mois.

A la base du document présenté par le Secrétariat de la CLCPANO et des informations complémentaires apportées par les Représentants des pays membres et de la FAO/Siège, la situation acridienne se présente, durant la période de Juin 1996 à Mai 1998, comme suit :

La Région Occidentale

Les campagnes de lutte contre le Criquet pèlerin ont eu lieu dans la région durant la période de Juin 1996 à Janvier 1997. Depuis cette dernière date et jusqu'au Avril 1998, la région n'a connu, à part quelques individus épars, aucune autre activité acridienne.

Mauritanie

La campagne de lutte estivale a commencé en Août et a pris fin en Décembre 1996. Les équipes de lutte terrestre ont pu traiter au total 1.300 ha. Les quelques individus épars présents en Juin et Juillet 1996 ont pu produire quelques essaims qui ont migré vers le Sud pour y pondre durant fin Juillet et Août. Des bandes larvaires ont ensuite fait leur apparition en Août d'abord au sud-est puis au sud-ouest. Les ailés de la première génération ont commencé à apparaître en Septembre ce qui a permis la formation de plusieurs essaims dont une partie a migré vers le Nord pour se reproduire au niveau de l'Inchiri, l'autre partie s'est reproduite sur place. Les ailés de la deuxième génération ont fait leur apparition en Novembre. Les essaims ont atteint le Nord du pays durant la période de Novembre 1996 jusqu'au début Janvier 1997.

Les équipes de prospection n'ont pu ensuite observer que quelques individus durant la période de Février 1997 jusqu'en Mai 1998.

Algérie

Durant l'année 1996, les équipes terrestres ont mené une campagne de lutte contre la reproduction printanière au Sahara central algérien. Les plus importantes infestations ont lieu au nord de Tamanrasset et dans les régions situées entre Djanet et Illizi. De petites infestations ont eu lieu à proximité d'In Salah et In Amenas. La lutte a débuté en mai et s'est poursuivie jusqu'au mois d'août 1996 couvrant une superficie d'environ 24000 ha dont 18000 ha traités en juin contre les derniers stades larvaires et des jeunes ailés. Ces derniers se sont ensuite regroupés et formés des essaims qui ont continué à apparaître et à faire l'objet de traitement durant juillet. La reproduction printanière a pris fin début août. Une reproduction estivale a eu lieu, à petite échelle, à l'extrême sud algérien où quelques larves dispersées ont été observées en septembre. En octobre, des populations à très faible densité, comprenant de rares individus grégaires et provenant des zones de reproduction estivale sahéliennes, se sont déplacées vers le nord et ont envahi le Sahara méridional et central algérien où le nombre d'individus est resté faible durant l'hiver 1996 et le printemps 1997. Des traitements ont été réalisés en juin 1997 sur 136 ha infestés de larves et de jeunes ailés de Criquet pèlerin et de Criquets migrants associés au niveau de quelques périmètres irrigués de la région d'Adrar. Des individus isolés ont pu atteindre le nord-ouest du pays en novembre 1996 et y ont persisté jusqu'à Mars 1998 sans nécessiter pour autant de traitement. Les équipes de prospection ont observé quelques individus dispersés à l'extrême Sud du pays en septembre et octobre 1997 et au nord-ouest du Hoggar en avril 1998; aucune autre activité acridienne n'a été observée durant la période de huit mois s'étalant entre octobre 1997 et avril 1998.

Maroc

La campagne de lutte intensive menée par le Maroc contre les infiltrations d'essaims durant la période de novembre 96 à janvier 97, a permis d'éliminer la totalité des essaims et mettre fin à l'invasion par des traitements aériens et terrestres sur une superficie de 50.000 ha. Les équipes terrestres ont traité le 9 novembre 400 ha de petits essaims, se dirigeant vers le nord en passant par Dakhla. La lutte s'est intensifiée à partir du 30 novembre au sud de l'Atlas, principalement à Guelmim et Tata où les traitements terrestres et aériens ont été de 1.200 ha en novembre et de 41.000 ha en décembre sur des essaims immatures d'une superficie de 40 à 3.000 ha.

La campagne a pris fin à la mi-janvier 1997 après le traitement par les moyens terrestres et aériens d'une superficie complémentaire de 7500 ha d'essaims immatures de faible densité. Les équipes de prospection ont continué à observer quelques individus isolés jusqu'au mois d'avril. Aucune activité n'a pu être ensuite observée au Maroc.

Libye

La campagne printanière a débuté en mai 1996 suite aux infiltrations d'essaims à Ghat et Morzoug où ils se sont dispersés et ont pondu au niveau des oueds des 2 régions. Des traitements terrestres ont eu lieu sur une superficie de 1200 ha. Des larves groupées ont commencé à apparaître fin mai et les traitements terrestres effectués ont concerné 627 ha dans différents oueds situés près de Ghat durant fin mai et juin. Aucun autre Criquet n'a été ensuite observé jusqu'à la mi-octobre 1996 période au cours de laquelle deux essaims

immatures et quelques solitaires ont été vus au nord-ouest du pays près de Nalout et de Mizdah. De novembre 1996 à mai 1998 aucun Criquet n'a été signalé.

Tunisie

Aucun traitement n'a eu lieu en Tunisie. Les Criquets n'ont été signalés qu'en octobre 1996. Ceux-ci étaient des adultes solitaires dispersés avec la présence de quelques individus grégaires trouvés le 10 octobre au sud dans les régions de Tataouine, Gafsa, Tozeur, Kebili, Sidi Bouzid et Sfax. Des populations similaires ont été trouvées par des équipes de prospection entre les 17 et 22 octobre à l'extrême sud du pays, près de la frontière libyenne. Aucun autre Criquet n'a ensuite été signalé depuis cette date.

La Région Centrale

Dans la région centrale, la lutte contre la reproduction printanière qui a débuté au printemps 1996 a pris fin en juin. Les traitements terrestres et aériens ont concerné 4.000 ha de bandes larvaires et d'ailés immatures à Oman en juin. Les équipes terrestres ont traité 500 ha dans le Tihama et en Arabie Saoudite en mai et juin. Le cyclone apparu dans la région a généré des pluies importantes et générales à Oman, au Yémen qui ont engendré une recrudescence en Arabie Saoudite. Les essaims issus de cette recrudescence se seraient dispersés au Soudan en mai 1997 et la recrudescence s'est poursuivie dans les deux pays jusqu'à la fin de la reproduction printanière de 1998.

Deux générations se sont reproduites au Yémen après le passage du cyclone et plus de 17,00 ha ont été traités entre juillet et début novembre 1996. Les bonnes pluies, enregistrées autour de la Mer Rouge en novembre 1996 et le long du Tihama de l'Arabie Saoudite en janvier et mars 1997, ont créé des biotopes favorables à la reproduction hivernale et printanière.

Les Criquets sont arrivés en Arabie Saoudite à partir des zones de reproduction estivale du Yémen et probablement du Soudan. Initialement, leur nombre était faible. La lutte a commencé avec le début de la grégarisation observée en février 1997. Une campagne de grande envergure a été ensuite entreprise jusqu'au juin, campagne au cours de laquelle plus de 70 équipes terrestres et 4 aéronefs ont traité près de 340.000 ha.

Au Soudan, la reproduction estivale a été limitée en 1996. Les équipes terrestres ont traité seulement 120 ha en juillet. Des Criquets isolés ont atteint les côtes de la Mer Rouge du Soudan et de l'Erythrée en novembre et se sont reproduits à petite échelle. Les équipes soudanaises ont traité 600 ha en mars 1997. Trois essaims immatures, venant probablement d'Arabie Saoudite, ont été vus dans les plaines côtières soudanaises à la mi-mai. Ils se sont apparemment dispersés dans les montagnes surplombant la Mer Rouge. Au total, 7500 ha seulement ont été traités durant la reproduction estivale à l'intérieur du Soudan. Quelques Criquets pèlerins sont restés le long des côtes erythréennes durant l'été. Une superficie de 400 ha a été traitée en août.

Durant octobre et novembre, les essaims ont atteint les côtes du Soudan et de l'Erythrée où ils s'y sont installés ainsi qu'en Arabie Saoudite et probablement au Yémen en début janvier. Les essaims ont poursuivi leur remonté vers le nord et ont atteint l'Egypte en janvier où 50.000 ha d'essaims ont été traités avant leur reproduction. Ailleurs, des traitements de grande envergure ont été menés durant la saison de reproduction hiverno-printanière; Une superficie totale d'environ 370.000 ha a été traitée vers la fin d'avril. Les équipes saoudiennes

ont traités 280.000 ha, celles du Yémen 22.600 ha, du Soudan plus de 48.625 ha et de l'Erythrée près de 15.500 ha infestés de Criquet pèlerin associé au Criquet migrateur.

De mai 1996 à janvier 1998, des Criquets isolés ont été observés au nord de la Somalie et aucun n'a été signalé à Djibouti et en Ethiopie. Des bandes et quelques petits essaims se sont développés en Somalie où 1300 ha ont été traités par voie aérienne en avril 1998. Deux essaims et quelques ailés, venant probablement de la Somalie, ont été signalés à la frontière éthiopienne en mars et avril. Une superficie de 2.250 ha a été traitée par voie aérienne. De bandes et des jeunes ailés ont été observés à Djibouti en fin Février début mars.

La Région Orientale

La reproduction printanière qui a eu lieu à l'est de l'Iran et au Balouchistan au Pakistan, a permis la grégarisation des populations acridiennes. Durant mai et juillet 1996, 40.000 ha ont été traités en Iran et plus de 800 ha au Pakistan. Les équipes de lutte terrestre ont traité 1.800 ha en Inde ; mais aucune intervention n'était nécessaire au Pakistan. D'importantes pluies ont eu lieu dans les aires de reproduction printanière d'Iran et du Pakistan en janvier 1997. Des reproductions à petites échelles ont ensuite été observées. Des traitements terrestres contre la première génération et des traitements aériens et terrestres menés contre la seconde génération ont concerné plus de 46.000 ha au Pakistan durant Juillet à Octobre.

La reproduction estivale a commencé en juillet en Inde à une échelle inférieure à celle relevée au Pakistan. Quatre petits essaims matures ont pu pondre en août. Des traitements ont ensuite été menés contre des bandes larvaires, de jeunes ailés et de petits essaims. Au total plus de 21.000 ha ont été traités entre juillet et octobre 1997. Depuis cette date, l'Inde n'a signalé que l'observation d'un Criquet.

Une reproduction printanière a eu lieu à petite échelle au sud-est de l'Iran et au Balouchistan au printemps 1998. Les équipes terrestres iraniennes ont traité 950 ha de larves et d'ailés immatures en avril. La situation acridienne au Pakistan n'a pas nécessité de traitement.

Prévisions relatives à l'évolution de la situation du Criquet pèlerin jusqu'à la fin de l'été 1998

Dans la région occidentale une reproduction à petite échelle pourrait avoir lieu au sud de la Mauritanie, au nord du Mali et au nord du Niger. Selon les pluies, une reproduction pourrait aussi avoir lieu au sud d'Algérie. Sur la base des informations disponibles en fin mai, aucun développement significatif n'est prévu durant cet été.

Dans la région centrale, une reproduction à petite échelle est prévue à l'intérieur du Soudan, à l'ouest de l'Erythrée et au sud du Yémen durant l'été.

L'importance de cette reproduction dépendra de l'effectif des Criquets qui atteindront cette région à partir des zones de reproduction hivernale et printanière ainsi que de la distribution spatiotemporelle des pluies.

Dans la région orientale, une reproduction à petite échelle pourrait avoir lieu le long de la frontière indo-pakistanaise durant l'été. L'extension de la zone de reproduction dépendra de l'importance des populations acridiennes qui proviendraient d'une part des zones de reproduction printanière à l'ouest du Pakistan et à l'est de l'Iran et d'autre part de la distribution spatiotemporelle des pluies associées à la saison de mousson.

Conclusions

A la lumière des discussions qui ont eu lieu au sujet de l'échange de l'information acridienne, les participants ont souligné la nécessité d'utiliser les nouveaux outils de transmission de l'information à savoir le courrier électronique et le réseau Internet pour l'acquisition et l'échange rapides des informations sur le Criquet et en particulier la consultation du site de la FAO relatif au Criquet pèlerin sur Internet.

Le Comité Exécutif recommande donc, la dotation des Services Nationaux de la lutte antiacridienne dans la région des équipements nécessaires à cet exercice avec l'appui, en cas de besoin, de la FAO et souligne l'intérêt d'autres dispositions :

- **Rappel** aux pays de la nécessité d'échange et de transmission des rapports sur la situation acridienne d'une façon régulière entre les pays membres, la FAO, le Secrétariat de la Commission ainsi que les pays voisins et les organisations régionales concernées. Il a été ainsi fixé la date du 25 de chaque mois comme date limite pour la transmission des rapports.
- **Besoin** de disposer sur le site Internet de la FAO des cartes de végétation concernant les zones sensibles.
- **Actualisation** de la liste des destinataires des rapports sur la situation acridienne envoyés par la FAO/Siège.
- **Appui** nécessaire aux prospections conjointes à l'intérieur et à l'extérieur de la région

Plan d'action relatif à la campagne estivale de lutte antiacridienne en Mauritanie

Après examen de la situation acridienne et analyse de son évolution au cours des prochains mois dans la région et eu égard à la nécessité d'assurer une surveillance durant la saison de reproduction estivale en Mauritanie et compte tenu de la situation budgétaire, le Comité Exécutif a décidé de contribuer au financement du plan d'action arrêté sur la base du minimum des moyens nécessaires en affectant les 20.000 dollars déjà prévus et demande à la FAO de rechercher les ressources complémentaires pour financer le plan d'action présenté en annexe 6.

5. Situation des Equipes Maghrébines d'Intervention contre le Criquet pèlerin

Les Equipes Maghrébines d'Intervention contre le Criquet pèlerin sont considérée comme l'une des principales réalisations de la CLCPANO. Ces équipes ont en effet, joué un important rôle dans l'effort entrepris par la Commission pour faire face au problème acridien et ce, à travers les opérations de prospection et de lutte entreprises à grande échelle, depuis sa création en 1989.

Cet effort louable entrepris, dans des conditions de travail difficiles, a limité ses possibilités d'action en raison de l'état de ses véhicules et de ses équipements.

Le Comité Exécutif a décidé, par conséquent, de prendre les mesures suivantes :

- 1- Acquisition** des pièces de rechange nécessaires à la remise en état des véhicules et des équipements.
- 2- Remplacement** des véhicules et du matériel défectueux progressivement.
- 3- Vente** des véhicules dont la réparation n'est plus justifiée.

Le Comité Exécutif a demandé au pays dans lequel ces équipes opèrent, d'assurer leur conservation et de limiter leur utilisation aux prospections et à la lutte contre le Criquet pèlerin en insistant sur la nécessité d'utiliser des techniciens et des chauffeurs compétents.

Le Comité Exécutif a aussi insisté sur le besoin d'une parfaite coordination avec le Secrétariat de la Commission pour leur utilisation sur la base du programme pré-établi par le Comité et les responsables de la lutte antiacridienne du pays dans lequel opèrent ces équipes.

Après analyse et évaluation de l'état des véhicules des Equipes Maghrébines d'Intervention contre le Criquet pèlerin et après avoir pris connaissance de l'état des finances de la Commission, le Comité Exécutif a décidé :

- la vente de quatre (4) véhicules : 2 Mercedes 300 GD et 2 Land Rover.
- la réparation des autres véhicules tel que précisé dans l'annexe 7 et la contribution pour 30.000 \$ pour cette action .

6. Etat d'avancement de la mise en oeuvre du programme "EMPRES" dans la région occidentale

Au cours de la réunion, le Représentant de la FAO a indiqué que le document final du programme "EMPRES" pour la région occidentale et en cours d'achèvement sur la base des recommandations issues de l'Atelier de Nouakchott (21-23 mars 1998) et qu'il sera transmis très prochainement aux pays concernés.

Il a fait savoir que le Directeur-Général de la FAO a décidé de créer un poste de Fonctionnaire qui se chargera de la coordination régionale du programme "EMPRES" dans la région occidentale. Le siège de cette coordination sera choisi en fonction des exigences opérationnelles et techniques de la lutte préventive.

Le Directeur-Général de la FAO a confirmé, par ailleurs, la recommandation prise par la Commission au cours de sa 21ème réunion tenue à Tunis (2-5/12/97) portant sur le maintien d'Alger comme siège de la Commission et de lancer un avis de vacance du poste du Fonctionnaire régional chargé du Secrétariat de la Commission.

7. Problème posé par les pesticides obsolètes à la Région

Les participants rappellent que leurs pays respectifs sont encore confrontés au problème des pesticides obsolètes ainsi que des produits acridicides dont la péremption est proche et qui occasionnent de lourdes charges d'entreposage et de gestion.

Le Comité Exécutif se félicite de ce qui a été réalisé en Mauritanie pour résorber le stock de la Dieldrine, avec l'assistance de l'Allemagne.

Convaincus que seule la stratégie de lutte préventive contre le Criquet pèlerin est en mesure d'éviter ce problème, les participants réitèrent les recommandations antérieures du Comité exécutif et de la Commission sur ce sujet important. Ils insistent sur l'urgence de créer un groupe de travail composé de spécialistes pour évaluer, pays par pays, la nature et l'ampleur du problème des acridicides obsolètes et de dégager des solutions à court et moyen termes capables de résoudre efficacement ce problème.

Les participants proposent, à cet effet, d'approcher les institutions concernées à l'échelle nationale et internationale en particulier la FAO et le PNUE en vue d'une action concertée pour mobiliser les moyens et les ressources nécessaires à la mise en oeuvre du plan opérationnel établi à ce sujet.

8. Situation du Secrétariat de la Commission

Le Comité Exécutif a pris note des difficultés rencontrées par le Secrétariat basé temporairement à Tunis, notamment les questions de communications et d'analyses de la situation acridienne et demande le renforcement des moyens de travail du Secrétariat pour lui permettre de mener à bien sa mission.

9. Examen des comptes annuels et préparation du programme de travail et du Budget pour 1999.

Après examen de tous les documents relatifs aux budgets et aux programmes de travail préparés par le Secrétariat et analyse du bilan financier du fonds de la Commission, le Comité Exécutif a adopté les Budgets 1996/1997 et ceux de 1998 et 1999 ainsi que les programmes de travail y afférents. Le Comité Exécutif a fait part de sa satisfaction pour la bonne gestion et pour l'intérêt que les pays membres portent en versant leurs contributions et a décidé l'augmentation du niveau de la participation financière de la Commission au programme de prospection et de lutte réalisé par les Equipes Maghrébines en Mauritanie en apportant un appui financier supplémentaire pour la réparation des véhicules.

Il a décidé, en outre, d'accorder une enveloppe financière pour l'appui aux centres de lutte antiacridienne des pays membres dans le domaine de la recherche scientifique en les aidant dans l'achat du matériel de laboratoire.

10. Date et lieu de la prochaine session

Le Comité Exécutif a accueilli avec satisfaction l'invitation du délégué du Royaume du Maroc de tenir sa 28ème réunion au lieu et à la même date que la 22ème session de la Commission prévue au Maroc en juin 1999.

11. Adoption du rapport de la réunion

Après examen et discussion du rapport, la Commission l'a adopté à l'unanimité.

Remerciements

Les participants à la réunion ont exprimé leurs vifs remerciements au Gouvernement mauritanien pour l'accueil chaleureux, la généreuse hospitalité et la parfaite organisation.

Ils ont également exprimé leurs remerciements au Président de la réunion pour la maîtrise des débats qui a permis d'aboutir à d'excellents résultats.

Ils ont fait part de leur gratitude et de leur haute appréciation aux donateurs et plus spécialement à la FAO pour tous les efforts fournis dans le domaine de la lutte antiacridienne. Ils ont également exprimé leur profonde satisfaction pour l'excellente et efficace contribution apportée par le Représentant du Directeur-Général à la réunion comme ils ont adressé leurs félicitations au Secrétariat pour l'effort fourni dans la préparation des documents de travail qui ont largement contribué au succès de la réunion.

ANNEXES

Du rapport de la Vingt Septième réunion
du Comité Exécutif de la Commission
Tenue à Nouakchott (Mauritanie) du 04 au 09 Juin 1998

Note sur le programme de travail et budget de la Commission

I -Introduction

Les pays de l'Afrique du Nord-Ouest conscients de la gravité des invasions acridiennes pour l'agriculture, l'homme et son environnement, se sont engagés, dans le cadre de la Commission créée sous l'égide de la FAO, d'assurer une étroite collaboration et d'agir collectivement dans le but de promouvoir les recherches et l'action sur le plan national, régional et international en vue de combattre le Criquet pèlerin.

II -Programme de travail

Le programme de travail établi, en fonction des orientations et directives contenues dans l'accord portant création de la Commission, est réalisé régulièrement, avec des variations annuelles liées souvent à l'évolution de l'activité du Criquet pèlerin, à l'aide d'un budget annuel adopté par la Commission et supporté par les Etats membres. Ce programme comporte les principales actions suivantes :

1. Coordination régionale

Des réunions périodiques sont prévues pour les 2 organes statutaires de la Commission : La Commission et son Comité Exécutif.

La Commission se réunit depuis la décision prise en 1992 à la 18ème session tenue à Alger, une fois tous les 2 ans en session ordinaire et le Comité Exécutif une fois entre les 2 sessions ordinaires de la Commission.

Des réunions extraordinaires peuvent être envisagées en cas de besoin, pour l'un ou l'autre organe statutaire.

Les rencontres maghrébines organisées par la Commission ont entretenu et renforcé l'esprit de coopération et de solidarité entre les pays de la région. Elles ont été à l'origine des propositions qui sont en mesure de rationaliser la lutte antiacridienne (coopération dans le cadre des structures créées par la FAO, formation supérieure des cadres pour le renforcement des services nationaux de lutte contre le Criquet pèlerin et des recherches acridiennes, Forces internationale et maghrébine, projet sur la lutte préventive ect...)

2 - Coopération régionale et internationale

La solution du problème acridien dépasse le cadre national; elle doit être recherchée dans la conjugaison des efforts à l'échelle nationale, régionale et internationale d'où l'intérêt porté par les pays maghrébins à cette action intégrée.

- Renforcement de la coopération avec les pays sahéliens renfermant les aires grégarigènes

(Prospections conjointes, représentation mutuelle aux réunions, établissement d'un accord cadre dans le but d'institutionnaliser la coopération dans tous les domaines intéressant le Criquet pèlerin ect...).

- Maintien des contacts avec les autres Organisations régionales chargées de la lutte antiacridienne

(Appui à ces Organisations et liaisons au moins au niveau de l'information en attendant une collaboration plus étroite).

- Réactivation du rôle du Comité FAO de lutte contre le Criquet pèlerin

Païement des contributions au Fonds 9.161 et participation active aux réunions de ce Comité.

3 - Rapports sur la situation acridienne

La Commission est tenue d'assurer aux Etats membres des renseignements récents sur l'activité du Criquet pèlerin dans la région. Elle a été mandatée en 1972 par le Comité FAO pour remplir cette mission en établissant un rapport sur la situation acridienne mensuelle en période de rémission et des communications plus fréquentes, si nécessaires quotidiennes, en période d'invasion.

Le « C.O.P.R. » à Londres qui était chargé de l'établissement de cette situation, recevait jusqu'au 1973 du Fonds international 20.000 \$. Les Commissions et Organisations régionales qui ont pris la relève, à la demande du Comité, n'ont jamais bénéficié de cet appui. Il est demandé l'octroi à la Commission, pour améliorer la circulation de l'information au niveau de la région, d'une dotation permanente sur le Fonds international 9.161.

4 - Formation et recherches en acridologie

La recherche d'une solution appropriée au problème du Criquet pèlerin ne peut être abordée sérieusement avec des chances de succès qu'à la lumière d'une connaissance approfondie de tous les aspects touchant à cet insecte et aux moyens susceptibles d'assurer son contrôle.

La formation supérieure des cadres et l'établissement de programmes de recherches sur le Criquet pèlerin sont apparus, dès la création de la Commission, comme des priorités.

Il est prévu de ne pas dépasser l'effectif de 3 boursiers en formation supérieure en même temps. La formation collective est envisagée dans certains domaines tels que la radiophonie, les appareils et les techniques de pulvérisations terrestre et aérienne, les prospections acridiennes ect...

5 - Secrétariat

Le Secrétariat de la Commission prépare, sur les plans technique et matériel, l'ensemble des réunions de la Commission, assure le suivi de l'exécution des recommandations établies et se préoccupe de la mise en place du dispositif capable d'assurer la surveillance et la lutte antiacridienne dans la région sur des bases rationnelles.

Le Secrétariat est fourni par la FAO qui supporte la totalité des dépenses afférentes à son fonctionnement.

Budget annuel de la Commission

<u>Activités</u>	<u>Ventilation du Budget en U.S. \$</u>	
<u>1. Coordination Régionale</u>		36,000.00
- Session de la Commission (Frais de voyage et de mission, interprétation simultanée, rapports ect...).	25,000.00	
- Réunion du Comité Exécutif	8,000.00	
- Frais généraux	3,000.00	
<u>2. Coopération inter-régionale</u>		10,000.00
- Participation du Président de la Commission aux réunion de L'O.C.LA.LAV. et des autres Organisations régionales	5,000.00	
- Visites des experts maghrébins aux Centres de recherches et aux Sièges des Organisations régionales.	5,000.00	
<u>3. Formation et recherches</u>		60,000.00
- Formation supérieure (3 boursiers au plus en même temps)	30,000.00	
- Renforcement des laboratoires de recherches et projets de terrain	20,000.00	
- Documentation et abonnements dans les revues spécialisées des S.N.L.A.	10,000.00	
<u>4. Appui aux prospections et à la lutte</u>	20,000.00	20,000.00
TOTAL	126,000.00	126,000.00
<u>Coût des services afférents au Projet (13%)</u>	16,380.00	16,380.00
<u>Solde</u>	620.00	620.00
TOTAL Général	143,000.00	143,000.00

Fonds de dépôt N° 9169

Contributions des Etats Membres

Etats des Comptes au 30 avril 1998
(en dollars E.U.)

Pays membres	Contributions dues au 31.12.97	Contributions dues en 1998	Contributions reçues au 31.04.98	Contribution dues au 30.04.98
Algérie	0.00	36,600.00	36,600.00	0.00
Libye	117,474.20	41,500.00	76,194.03	82,780.17
Maroc	10.00	33,300.00	0.00	33,310.00
Mauritanie *	59,743.59 ¹	10,000.00	0.00	69,743.59
Tunisie	69,883.63	21,600.00	0.00	91,483.63
Total	247,111.42	143,000.00	112,794.03	277,317.39

* à partir de 1990

Fonds de dépôt N° 9169
Budget annuel pour la période quinquennale 1998-2002
et
Recettes et dépenses pour les années
1996-1997 et engagements et prévisions de dépenses pour 1998
(en dollars E.U.)

<u>RECETTES</u>	<u>BUDGET</u> <u>ANNUEL</u> <u>et distribution</u> <u>1998</u>	<u>1996</u>	<u>1997</u>	<u>1998*</u>
Solde au 1er Janvier		108,653.79	255,985.62	281,140.31
Contributions + intérêts	<u>143.000</u>	277,188.79	85,678.79	112,794.03
Total	143.000	385,942.14	341,664.41	393,934.34
<u>Dépenses</u>				
1100 <u>Exp & Con. Int.</u>		-606.25	38.59	
1300 <u>Ass. temporaire</u>				
Experts, interprètes et personnel auxiliaire engagé pour de courtes durées		1,137.54	-609.89	16.64
2000 <u>Voyages</u>				
Délégués, équipes, coordination régionale	28,000.00	16,394.33	15,404.20	11,169.42
3000 <u>Contrats</u>				
4000 <u>Frais généraux</u>				
Interprètes, impression Rapports, prospections sur le terrain, entretien véhicules, divers	38,549.00	20,187.15	20,593.33	18,000.00
5000 <u>Fournitures et</u> <u>matériels</u>				
carburants et lubrifiants, Cartes etc.	20,000.00	11,779.62	-74.34	

Suite Annexe 2

6000 <u>Equipement</u>	10, 000.00	-	-	-	
8000 <u>Bourses et dons</u>					
Formation individuelle et collective	30, 000.00	66,024.89	18,209.24	10,716.66	
Total	126, 549.00	114,917.28	53,561.13	39,902.72	
9100 <u>Coût des Services afférents au projet (13%)</u>	16, 451.00	14,939.24	6,962.97	1,869.28	
TOTAL GENERAL	143, 000.00	129,856.52	60,524.10	41,772.00	
Solde	0.00	255,985.62	281,340.31	352,162.34	2

1 – Au 30 avril 1998

2 – Arrêté au 22 mai 1998

Fonds de dépôt N° 9169

Détails des dépenses en 1996

	1996
1100 <u>Experts & Consultants Internationaux</u>	
- Récupération fonds imputés par erreur au projet en 1995	- 834.71
- Frais débités pour le Trust Fund pool	228.46

	- 606.25
1300 <u>Assistance temporaire</u>	
- Assistance temporaire du Secrétariat CLCPANO à Tunis*	1, 137.54
2000 <u>Voyages</u>	
- 20 ^{ème} Session de la Commission et 24 ^{ème} Session de son Comité Exécutif, Nouakchott, 8-13/6/96 (frais mission délégués algérien, libyen, marocain, et tunisien)	9, 175.79
- frais mission interprètes	6, 190.33
- Récupération frais mission (CMTA no. 146047) 1	- 859.28
- Mission de MM Chara et Ghaout en Mauritanie en novembre 1996 dans le cadre de la FMI	3, 558.00
- Mission du Président de CLCPANO à Rome en Janvier 1997	3, 416.00
- Récupération frais voyages réunion Comité Exécutif Tunis, juin 1995	- 400.00
- Récupération frais mission (CMTA no. 154860) 2	- 4, 686.51

	16, 394.33
4000 <u>Frais généraux d'opération</u>	
- Frais d'expédition et de valise du Secrétariat du CLCPANO Tunis*	833.07
- 20 ^{ème} Session de la Commission et 24 ^{ème} Session de son Comité Exécutif, Nouakchott, 8-13/6/96 (honoraires 5 interprètes)	12,282.61

Suite Annexe 3

- lettres d'invitation aux pays participants	4, 480.00
- frais divers + hospitalité	2, 000.00
- Frais divers Bureau du Secrétariat CLCPANO à Tunis*	622.67
- Récupération achat cartes pour la Libye (PO 50352/1995)	- 31,20

	20,187.15
5000 <u>Fournitures et matériels</u>	
- Achat fournitures pour le Secrétariat de la CLCPANO*	232.34
- Réabonnements revues spécialisées pour les pays de la Commission (1997)	15, 000.00
- Récupérations frais de réabonnement de 1996	- 3, 452.72
8000 <u>Bourses et dons</u>	
- El - Hadi Ould Taleb (Mauritanie)	35, 032.41
- Gadgoud (Libye)	30, 992.48

	66, 024.89
9000 <u>Coût des services afférents au projet (13%)</u>	14, 939.24
	=====
TOTAL 1996	129, 856.52

1 Il s'agit d'une erreur qui sera rectifiée en 1997

2 Même chose que 1

* Il s'agit des frais chargés par erreur, ils seront transférés sur le programme régulier d'Accra

Fonds de dépôts N° 9169

Détails des dépenses en 1997
(en dollars E.U.)

1100 Experts & Consultants Internationaux

- Frais débités par le Trust Fund pool 38.59

1300 Assistance temporaire

- Heure supplémentaires (Siège FAO)* 527.65

- Correction 1996 - 1, 137.54

- 609.89

2000 Voyages

- Mission du Président CLCPANO à Rome en janvier 1997 1, 058.20

- Frais de mission de MM. Chara et Ghaout en Mauritanie en 1996 692.22

- Réunion du Comité Exécutif (25ème Session), Tripoli du
15 au 19 juin 1997. 8, 207.59

- Mission du Secrétaire CLCPANO à Rome en octobre 1997 732.00

- Réunion de la Commission (21ème Session) et de
son Comité Exécutif (26ème Session), Tunis, 2-5 décembre 1997 4, 452.63

- Charge supplémentaire billet délégué marocain, participant à la
20ème Session de la Commission (1996) 261.56

15, 404.20

4000 Frais généraux

- Correction 1996 - 833.07

- Impression rapport 20ème session de la Commission 1, 086.00

- Traduction lettre d'agrément 25ème session du Comité
exécutif, Tripoli, juin 1997 595.00

- Invitation 21ème session de la Commission et son Comité
Exécutif 423.00

Suite Annexe 4

- Correction 1996	- 622.59

	20,593.33
5000 <u>Fournitures et matériels</u>	
- Correction 1996	- 232.34
- Drapeaux Mahjoub	158.00

	- 74.34
8000 <u>Bourses et dons</u>	
- Gadgoud (prolongation de 2 mois)	17, 922.73
- Remboursement bourse Taleb (1996)	- 813.49
- Mouhim	1, 100.00

	18, 209.24
9100 <u>Coût des services afférents au projet (13%)</u>	6, 962.03

Total 1997	60,524.10

* Frais imputés par erreur, il seront récupérés en 1998

Détails des engagements et des prévisions des dépenses pour 1998
(au 22.05.98)
(en dollars E.U.)

1300 Assistance temporaire

- Récupération heures supplémentaires débitées en 1997	- 371.56
- Heures supplémentaire (Siège FAO)*	388.20

	16.64

2000 Voyages

- Debriefing Rome Secrétaire du CLCPANO, janvier 1998	1, 109.98
- 27ème session du Comité exécutif du CLCPANO, 4-9 juin 1998	6, 892.00
- Participation Secrétaire du CLCPANO à la 22ème session de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Région Centrale, Le Caire, 28-30 juin 1998	1, 018.00
- Participation du Président du CLCPANO à la réunion du Caire	1, 018.00
- Charge supplémentaire billet délégué mauritanien à la réunion du CLCPANO (21ème session, Tunis)	1, 105.79
- Charge supplémentaire délégué algérien à la réunion du CLCPANO (21ème session, Tunis)	25.65

	11, 169.42

4000 Frais généraux

- Frais de prospection du CP en Mauritanie*	10, 000.00
- Frais de prospection au Yemen*	5, 000.00
- Frais divers + hospitalité (27ème session du Comité Exécutif)	3, 000.00

	18, 000.00

Suite Annexe 5

8000 Bourses et dons

- Boursier Mouhim	10, 000.00
- Boursier Gadgoud	716.66

	10, 716.66

9100 coût des services afférents au projet (13%) **1, 869.28**

TOTAL PROVISoire 1998 **41, 772.00**
=====

*** Frais imputés par erreur, il seront récupérés en 1998**

**PLAN D'ACTION POUR LA CAMPAGNE ESTIVALE DE LUTTE
CONTRE LE CRIQUET PELERIN EN MAURITANIE
(JUILLET-OCTOBRE 1998)**

1. Justification

Le Criquet pèlerin est l'un des plus dangereux ravageurs qui peut occasionner des dommages importants sur les ressources agro-pastorales du pays.

La quasi-totalité du territoire mauritanien constitue une zone de reproduction et de passage obligatoires des essaims du Sahel vers le Maghreb et du Maghreb vers le Sahel.

Cette position géographique lui confère donc un rôle capital dans toute stratégie de lutte préventive contre cet acridien.

L'absence d'informations sur l'activité du Criquet pèlerin dans les pays de la ligne de front (Tchad, Niger et Mali) nécessite l'élaboration et l'exécution d'un programme de prospection intensif dans la zone de reproduction estivale.

Ce programme proposé vise à éviter toute densation et recrudescence de ce ravageur dans les zones grégarigènes estivales et un éventuel regroupement dans les zones hiverno-printanière au Nord.

2. Situation du Criquet pèlerin

La situation acridienne au cours de 1997/1998 a été caractérisée par une accalmie générale. Les équipes légères de prospection qui ont sillonné toutes les zones de reproduction estivale et hiverno-printanière du pays n'ont observé que la présence de quelques individus solitaires et épars.

Ces solitaires peuvent cependant se regrouper au Sud du pays pendant la saison des pluies avec probabilité de densation ; par conséquent il est nécessaire de mener des prospections pour contrôler en cas de besoin le niveau de ces populations dans ces zones.

3. Moyens nécessaires

3. 1. Equipes de prospection

Le regroupement et la reproduction des solitaires de ce ravageur s'effectue traditionnellement dans les zones de reproduction estivale au sud-est du pays. Les pluies constituent l'élément fondamental qui conditionne le succès de ces reproductions dans ces zones. Il est donc fortement recommandé de prospecter intensivement ces zones.

Ces prospections seront menées dans les wilays des deux hodhs, de l'Assaba, du Brakna et du Tagant. Tout en se basant sur les informations agro-météorologiques et la longue expérience des techniciens dans ce domaine. Pour cela, six (6) équipes pendant 4 mois doivent être déployées de Juillet à Octobre 1998.

3. 2. Composition d'une équipe de prospection

Chaque équipe est constituée de :

- un (1) prospecteur local
- deux (2) chauffeurs
- un (1) guide
- deux (2) véhicules 4X4

3. 2. 1. Matériel de prospection

Le matériel de communication et en particulier les radios E/R sont dans un état défectueux. Parmi les vingt (20) postes ICOM dont dispose le Centre, deux (2) seulement sont encore fonctionnels.

Le coût de la réparation de ces radios, en service depuis 10 ans, est très élevé.

L'acquisition de nouvelles radios, de préférence type CODAN, devient indispensable au bon fonctionnement mais aussi pour la sécurité des équipes de prospection.

3. 2. 2. Carburant et Lubrifiant

Les quantités de carburant sont estimées pour couvrir les besoins minimaux de six (6) équipes de prospection en période estivale pendant 4 mois.

L'estimation des coûts est basée sur 150 Km/J pour chaque véhicule, 3000Km/mois pour l'équipe de suivi et de maintenance et 2000 Km pour l'équipe de coordination.

Les besoins en Lubrifiant constituent 20% de la consommation totale en carburant

4. Pesticides

Le stock actuel des pesticides est suffisant pour faire face à un début d'invasion.

5. Santé des prospecteurs

Il est indispensable de doter chaque équipe de prospection d'une boîte pharmaceutique pour les premiers soins et la prévention contre la malaria.

Un suivi du taux de la cholinestérase des applicateurs en cas de traitement est nécessaire. Il sera entamé dans le cadre du projet de l'amélioration des techniques d'application des pesticides.

Le tableau ci-dessous récapitule des dépenses de la campagne de lutte antiacridienne du 1^{er} Juillet 1998 au 31 Octobre 1998.

Désignation	Besoin	Prix/1000 UM
1. Coordinateur des opérations	1 pour 4 mois	240
2. Prospecteurs	6 pour 4 mois	1620
3. Logisticien	1	180
4. Chauffeurs	12	2700
5. Manoeuvres	6	108
6. Guides	6	108
7. Technicien de suivi	1	225
8. Mécanicien	1	225
9. Véhicules	12	PM
10. Radios	6	PM
11. Pesticides	-	PM
12. Carburant	47.200 litres	3832
13. Lubrifiant	20%	566,4
14. Pièces détachées	-	P.M
15. Boite Pharmaceutique	12	240
16. Divers 10%	-	904,44
Cumul des dépenses		9.948

Le total des dépenses est de : 9.948 ;400 UM soit 56.850\$ sur ce moment 12.000\$ ont déjà obtenus sur financement FAO/BAD ; Reste 44.850\$ à rechercher.

N.B. : 1 dollar = 175 UM

SITUATION DU PARC DES EQUIPES MAGHREBINES EN MAURITANIE

1. VEHICULES A REFORMER

TYPES VEHICULES	COUT REPARATION
MERCEDES D 2193 TT	1.675.000 UM
MERCEDES D 2195 TT	1.675.000 UM
LAND-ROVER IT0878	250.000 UM
LAND ROVER IT 0574	300.000 UM
TOTAL EN OUGUIYA	3.000.000 UM
TOTAL EN DOLLAR	22.285 \$

1.1 NB : le coût global des réparations peut permettre l'acquisition d'un véhicule neuf

2. VEHICULE A GARDER

TYPES VEHICULES	COUT REPARATION
MERCEDES D2192 TT	675.000 UM
MERCEDES D2194 TT	350.000 UM
MERCEDES D2196 TT	525.000 UM
MERCEDES D2191 TT	570.000 UM
UNIMOG D2197 TT	1.900.000 UM
UNIMOG D2199 TT	1.800.000 UM
TOYOTA IT 0870	300.000 UM
TOYOTA IT 0871	225.000 UM
TOYOTA IT 0872	255.000 UM
TOYOTA STATION WAGON IT 0869	225.000 UM
TOYOTA STATION WAGON IT 0868	80.000 UM
TOTAL EN OUGUIYA	6.965.000 UM
TOTAL EN DOLLAR	39.800 \$

NB. :

- 1- 53% des coûts de la réparation des véhicules à garder sont destinés à la réparation des Unimog.
- 2- Le coût de la réparation d'un Unimog est égal à 13% du coût total d'un Unimog neuf qui est estimé à 14 millions.

Note sur le programme de travail et budget de la Commission

I -Introduction

Les pays de l'Afrique du Nord-Ouest conscients de la gravité des invasions acridiennes pour l'agriculture, l'homme et son environnement, se sont engagés, dans le cadre de la Commission créée sous l'égide de la FAO, d'assurer une étroite collaboration et d'agir collectivement dans le but de promouvoir les recherches et l'action sur le plan national, régional et international en vue de combattre le Criquet pèlerin.

II -Programme de travail

Le programme de travail établi, en fonction des orientations et directives contenues dans l'accord portant création de la Commission, est réalisé régulièrement, avec des variations annuelles liées souvent à l'évolution de l'activité du Criquet pèlerin, à l'aide d'un budget annuel adopté par la Commission et supporté par les Etats membres. Ce programme comporte les principales actions suivantes :

1. Coordination régionale

Des réunions périodiques sont prévues pour les 2 organes statutaires de la Commission : La Commission et son Comité Exécutif.

La Commission se réunit depuis la décision prise en 1992 à la 18ème session tenue à Alger, une fois tous les 2 ans en session ordinaire et le Comité Exécutif une fois entre les 2 sessions ordinaires de la Commission.

Des réunions extraordinaires peuvent être envisagées en cas de besoin, pour l'un ou l'autre organe statutaire.

Les rencontres maghrébines organisées par la Commission ont entretenu et renforcé l'esprit de coopération et de solidarité entre les pays de la région. Elles ont été à l'origine des propositions qui sont en mesure de rationaliser la lutte antiacridienne (coopération dans le cadre des structures créées par la FAO, formation supérieure des cadres pour le renforcement des services nationaux de lutte contre le Criquet pèlerin et des recherches acridiennes, Forces internationale et maghrébine, projet sur la lutte préventive ect....)

2 - Coopération régionale et internationale

La solution du problème acridien dépasse le cadre national; elle doit être recherchée dans la conjugaison des efforts à l'échelle nationale, régionale et internationale d'où l'intérêt porté par les pays maghrébins à cette action intégrée.

- Renforcement de la coopération avec les pays sahéliens renfermant les aires grégarigènes

(Prospections conjointes, représentation mutuelle aux réunions, établissement d'un accord cadre dans le but d'institutionnaliser la coopération dans tous les domaines intéressant le Criquet pèlerin ect...).

- Maintien des contacts avec les autres Organisations régionales chargées de la lutte antiacridienne

(Appui à ces Organisations et liaisons au moins au niveau de l'information en attendant une collaboration plus étroite).

- Réactivation du rôle du Comité FAO de lutte contre le Criquet pèlerin

Paiement des contributions au Fonds 9.161 et participation active aux réunions de ce Comité.

3 - Rapports sur la situation acridienne

La Commission est tenue d'assurer aux Etats membres des renseignements récents sur l'activité du Criquet pèlerin dans la région. Elle a été mandatée en 1972 par le Comité FAO pour remplir cette mission en établissant un rapport sur la situation acridienne mensuelle en période de rémission et des communications plus fréquentes, si nécessaires quotidiennes, en période d'invasion.

Le « C.O.P.R. » à Londres qui était chargé de l'établissement de cette situation, recevait jusqu'en 1973 du Fonds international 20.000 \$. Les Commissions et Organisations régionales qui ont pris la relève, à la demande du Comité, n'ont jamais bénéficié de cet appui. Il est demandé l'octroi à la Commission, pour améliorer la circulation de l'information au niveau de la région, d'une dotation permanente sur le Fonds international 9.161.

4 - Formation et recherches en acridologie

La recherche d'une solution appropriée au problème du Criquet pèlerin ne peut être abordée sérieusement avec des chances de succès qu'à la lumière d'une connaissance approfondie de tous les aspects touchant à cet insecte et aux moyens susceptibles d'assurer son contrôle.

La formation supérieure des cadres et l'établissement de programmes de recherches sur le Criquet pèlerin sont apparus, dès la création de la Commission, comme des priorités.

Il est prévu de ne pas dépasser l'effectif de 3 boursiers en formation supérieure en même temps. La formation collective est envisagée dans certains domaines tels que la radiophonie, les appareils et les techniques de pulvérisations terrestre et aérienne, les prospections acridiennes, ect...

5 - Secrétariat

Le Secrétariat de la Commission prépare, sur les plans technique et matériel, l'ensemble des réunions de la Commission, assure le suivi de l'exécution des recommandations établies et se préoccupe de la mise en place du dispositif capable d'assurer la surveillance et la lutte antiacridienne dans la région sur des bases rationnelles.

Le Secrétariat est fourni par la FAO qui supporte la totalité des dépenses afférentes à son fonctionnement.

Budget annuel de la Commission

<u>Activités</u>	<u>Ventilation du Budget en U.S. \$</u>	
<u>1. Coordination Régionale</u>		36,000.00
- Session de la Commission (Frais de voyage et de mission, interprétation simultanée, rapports ect...).	25,000.00	
- Réunion du Comité Exécutif	8,000.00	
- Frais généraux	3,000.00	
<u>2. Coopération inter-régionale</u>		10,000.00
- Participation du Président de la Commission aux réunion de L'O.C.L.A.LAV. et des autres Organisations régionales	5,000.00	
- Visites des experts maghrébins aux Centres de recherches et aux Sièges des Organisations régionales.	5,000.00	
<u>3. Formation et recherches</u>		60,000.00
- Formation supérieure (3 boursiers au plus en même temps)	30,000.00	
- Renforcement des laboratoires de recherches et projets de terrain	20,000.00	
- Documentation et abonnements dans les revues spécialisées des S.N.L.A.	10,000.00	
<u>4. Appui aux prospections et à la lutte</u>	20,000.00	20,000.00
TOTAL	126,000.00	126,000.00
<u>Coût des services afférents au Projet (13%)</u>	16,380.00	16,380.00
<u>Solde</u>	620.00	620.00
TOTAL Général	143,000.00	143,000.00

Fonds de dépôt N° 9169

Contributions des Etats Membres

Etats des Comptes au 31 Mai 1999
(en dollars E.U.)

Pays membres	Contributions Dues au 31.12.98	Contributions dues en 1999	Contributions reçues au 31.05.99	Contributions dues au 31.05.99
Algérie	0.00	36,600.00	-	36,600.00
Libye	82,780.17	41,500.00	-	124,280.17
Maroc	33,310.00	33,300.00	-	66,610.00
Mauritanie *	53,998.46 ¹	10,000.00	-	63,998.46
Tunisie	91,483.63	21,600.00	42,729.23	70,354.40
Total	261,572.26	143,000.00	42,729.23	361,843.03

* à partir de 1990

1) reçu de la Mauritanie entre le 30.04 et le 31.12.1998, la somme de 15,745.13\$

Fonds de dépôt N° 9169
Budget annuel pour la période quinquennale 1998-2002
et
Recettes et dépenses pour les années
1997-1998 et engagements et prévisions de dépenses pour 1999
(en dollars E.U.)

<u>RECETTES</u>	<u>BUDGET</u> <u>ANNUEL</u> <u>et distribution</u> <u>1998</u>	<u>1997</u>	<u>1998</u>	<u>1999*</u>
Solde au 1er janvier		255,985.62	281,140.31	352,143.06
Contributions + intérêts	<u>143.000</u>	85,678.79	150,804.34	42,729.23
Total	143.000	341,664.41	431,944.67	394,872.29
<u>Dépenses</u>				
1100 <u>Exp & Con. Int.</u>		38.59	24.99	-
1300 <u>Ass. temporaire</u>				
Experts, interprètes et personnel auxiliaire engagé pour de courtes durées		-609.89	-527.65	1,501.94
2000 <u>Voyages</u>				
Délégués, équipes, coordination régionale	28, 000.00	15,404.20	17,324.53	6,850.78
3000 <u>Contrats</u>				4,800.00
4000 <u>Frais généraux</u>				
Interprètes, impression Rapports, prospections sur le terrain, entretien véhicules, divers	38, 549.00	20, 593.33	20,901.32	62,820.81 5,000.00
5000 <u>Fournitures et</u> <u>matériels</u>				
carburants et lubrifiants, Cartes etc.	20, 000.00	-74,34	19,810.50	45,938.53 6,500.00

Suite Annexe 2

6000 <u>Equipement</u>	10, 000.00	-	6,330.00	2,049.44
8000 <u>Bourses et dons</u>				
Formation individuelle et collective	30, 000.00	18,209.24	6,757.09	12,000.00
Total	126, 549.00	53,561.13	70,620.88	147,461.50
9100 <u>Coût des Services afférents au projet (13%)</u>	16, 451.00	6,962.95	9,180.71	19,170.00
TOTAL GENERAL	143, 000.00	60,524.08	79,801.59	166,631.50
Solde	0.00	281,340.33	352,143.06	

* Dépenses et prévisions arrêtées au 08.06.1999

DECLARATION DE LA DELEGATION ALGERIENNE
A LA 22^{ème} SESSION DE LA CLCPANO

RABAT 21-25 JUIN 1999

**MONSIEUR LE PRESIDENT,
MONSIEUR LE REPRESENTANT DE LA FAO,
MONSIEUR LE SECRETAIRE DE LA CLCPANO,
MESDAMES ET MESSIEURS,**

Nous voudrions tout d'abord, adresser nos vifs remerciements aux Autorités Marocaines pour l'accueil très chaleureux qui a été réservé à notre délégation, et les excellentes conditions de travail qui ont été offertes pour assurer le plein succès aux travaux de notre session.

Nous voudrions également, Monsieur le président vous féliciter pour votre désignation au poste de président de la Commission et vous adressons tous nos compliments.

Nous sommes confiants que vos qualités reconnues sont le meilleur gage pour le succès de nos travaux. Nous vous assurons, pour notre part de notre pleine disponibilité et de notre entière coopération.

Monsieur le Président,

Voici 28 ans que notre Commission existe et œuvre pour le bien de la région, certaines personnalités présentes a cette réunion comptent parmi les artisans de sa création et peuvent témoigner de la qualité du travail accompli, des progrès réalisés et des efforts consentis pour que notre Commission soit efficace aux plans régional et international sous la conduite de son Secrétaire ici présent.

A ce propos, permettez-nous M. le Président, Mesdames et Messieurs, de réitérer nos plus vifs remerciements et nos félicitations les chaleureuses a Mr. Mahjoub Nézil Secrétaire Général de la CLCPANO sortant, pour son dévouement et les efforts qu'il n'a jamais cessé de déployer durant l'accomplissement de son mandat à la tête de notre Commission.

Ses qualités humaines et professionnelles ont permis à notre organisation d'assumer ses responsabilités dans la lutte contre un fléau qui menace toute notre région et qui mérite toute notre attention.

Nous voudrions également adresser nos chaleureuses félicitations pour la désignation du nouveau Secrétaire de notre Commission. Et lui exprimons notre grande satisfaction pour cela, s'agissant d'une personnalité qui a fait montre tout le long de sa carrière, de grandes capacités de travail, de compétence et de dévouement dans le domaine qui nous préoccupe pour l'intérêt de la région.

Nous pouvons vous assurer, Monsieur Benhalima Thami, que vous trouverez auprès de l'Algérie, d'autant plus qu'elle est le siège de notre Commission, tout l'appui, le soutien et les meilleures conditions pour le succès de notre mission.

Monsieur le Président,

De nombreux succès ont été remportés dans la lutte contre les invasions de Criquet pèlerin dans notre région. Ces différentes campagnes nous ont enseigné plusieurs choses:

- D'abord, c'est l'absolue nécessité de conjuguer les efforts de surveillance et de lutte antiacridiennes des pays du Maghreb avec ceux des pays du Sahel Africain. C'est d'ailleurs à ce titre que de nombreuses opérations ont été menées soit dans le cadre de la Force Maghrébine, soit dans le cadre bilatéral.

Pour sa part, l'Algérie a toujours approuvé et soutenu ces actions et y a contribué chaque fois qu'il était nécessaire par l'envoi de personnel d'intervention, d'engins de traitement, d'agricides et de carburant.

L'autre enseignement, c'est le nécessaire recentrage de la stratégie de surveillance et de lutte contre le Criquet pèlerin. La notion de lutte préventive a émergé et s'est imposée dans nos travaux et doit dominer maintenant tout nos programmes d'intervention et d'organisation.

C'est dans ce contexte que les pays de la CLCPANO ont demandé à la FAO de mettre en œuvre le programme EMPRES dans notre région afin de concrétiser la notion de lutte préventive, aider les Pays à constituer ou renforcer leurs dispositifs nationaux antiacridiens et favoriser la collaboration régionale.

Partant de ce qui précède, la Délégation Algérienne réaffirme :

- son engagement total à poursuivre l'œuvre de développement de notre Organisation régionale antiacridienne avec son organe, son Secrétariat, son siège actuel, dans l'intérêt de toute la région.
- son adhésion au concept stratégique de lutte préventive et sa détermination à œuvrer à sa concrétisation dans le cadre du programme EMPRES.
- Son soutien à la réalisation des objectifs visés par la FAO relatifs à l'unicité, dans la région, des organes de coordination de la lutte préventive afin de valoriser les expériences acquises, de rationaliser l'utilisation des moyens et d'unifier les efforts de surveillance et de lutte.

Nous saisissons cette heureuse occasion pour rappeler que le 29^{ème} Comité Exécutif aura lieu à Alger ainsi que la 23^{ème} session de notre Commission, et c'est donc avec un grand plaisir que nous invitons l'ensemble des délégations de la CLCPANO, le Secrétaire de la Commission Mr. Benhalima, l'ancien Secrétaire de la Commission Mr. Mahjoub ainsi que le Représentant de la FAO à nous faire l'honneur d'être parmi nous à Alger.

Nous Vous Remercions.

**PLAN D'ACTION DE SURVEILLANCE ET DE
LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN
EN MAURITANIE**

**STRATEGIES A METTRE EN PLACE ET MOYENS A
MOBILISER A COURT TERME**

JUILLET – DECEMBRE 1999

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I - SITUATION DU CRIQUET PELERIN DURANT LA CAMPAGNE 1998/1999

II - PREVISIONS

2-1 : Conditions écologiques

2-2 : Evolution probable de la situation acridienne

I- MOYENS NECESSAIRES

3-1 : Equipes de prospection

3-2 : Composition d'une équipe de prospection

3-3 : Matériel de prospection

3-4 : Carburant et lubrifiant

3-5 : Matériel scientifique

3-6 : Matériel de campement

3-7 : Pièces de rechange

3-8 : Renouvellement du parc

3-9 : Pesticides

3-10 : Santé des prospecteurs

3-11 : Autres moyens de prospection

ANNEXES :

Annexe 1 : Analyse comparative du développement du Criquet pèlerin au cours des périodes d'accalmies 1989-1992, 1996-1999.

Annexe 2 : Carte des prospections de 1992

Annexe 3 : récapitulatif des besoins de la campagne
Anti-acridienne du 01 Juillet au 31 décembre 1999

Annexe 4 : Planning de renouvellement du parc auto

INTRODUCTION

La Mauritanie de part sa position géographique est un pays qui renferme dans ses aires des zones écologiquement favorables à la reproduction et à la survie du Criquet pèlerin. Elle peut recevoir en dehors des reproductions locales des essaims en provenance des pays de l'Est, du Mali, du Niger, du Tchad, et du pourtour de la mer rouge. Elle représente aussi un couloir de passage entre les pays du Sahel et ceux du Maghreb.

Ce vaste territoire qui nécessite une surveillance régulière peut fonctionner en période estivale, automnale et hiverno-printannière. Cette position géographique lui confère donc un rôle capital dans la stratégie de lutte préventive contre cet acridien.

Suite aux situations de recrudescences qu'a connu la sous région la Mauritanie par la biais du Centre de Lutte Antiacridienne et avec l'appui des partenaires aux développement et des équipes Maghrébines amis en place un positif visant à prévenir les recrudescences du fléau et à intervenir efficacement avec des équipes terrestres outillées et bien entraînés pour ce genre d'opérations.

L'absence d'informations sur l'activité du criquet pèlerin dans les pays de la ligne de front (Tchad Niger et le Mali) nécessite l'élaboration et l'exécution estivale.

Ce programme ici proposé vise à éliminer toute densation et recrudescence de populations autochtones dans les zones hiverno-printannières au Nord, ainsi que tout arrivage de populations allochtones.

I. SITUATION DU CRIQUET PELERIN DURANT LA CAMPAGNE 1998/1999.

Durant la campagne écoulée les opérations de prospection ont commencé dès le début de l'été dans le Sud et le Sud-est du pays avec les premières pluies.

La situation acridienne au cours de cette période à été caractérisée par une accalmie générale. Les six équipes légères de prospection qui ont sillonné toutes les zones de reproduction estivale et hiverno-printannière du pays n'ont observé que quelques individus solitaires et épars.

Ce n'est que vers les mois de Novembre et de Décembre que les effectifs d'ailés solitaires sensiblement augmenté dans le centre du pays (Sud de l'Adrar). Des groupes d'ailés mélangés à des larves solitaires vertes avec des densités significatives ont été observés au 20°03/13°42 dans la région au niveau des cultures et des zones encore vertes.

Des prospections menées au mois d'avril-mai ont fait état de présence de populations solitaires importantes dans l'Amessaga et l'Ouest de l'Adrar.

Ces groupes de solitaires peuvent continuer à survivre au niveau de ces zones renferment une végétation verte qui pourrait persister jusqu'au début de la descendre à la rencontre du front inter.

II. PREVISIONS

2.1 Conditions écologiques

Les derniers passages des équipes de prospection du Centre de Lutte Antiacridienne dans les révèlent la présence d'une végétation verte au niveau des lits d'Oued, des lignes d'écoulement et des dépressions ;

Cette végétation peut persister à l'état vert jusqu'aux prochaines pluies d'été au Sud du pays. Le bulletin Agrhymet N° 9 de la 3^{ème} décade de Mai 1999 fait état d'une position du FIT plus Septembre qu'en 1998 à la même période en outre, des pluies d'importance variables ont déjà été enregistrées durant la première décade de Juin 1999 dans certains zones du Sud-est du pays.

2.2. Evolution probable de la situation acridienne

Le programme de prospection et de surveillance qui vient de s'achever dans le Nord du pays a permis de collecter certain nombre d'informations sur les populations solitaires dispersées à travers le pays. Ces groupes de solitaires peuvent continuer à survivre au niveau de ces zones renfermant une végétation verte pourrait persister jusqu'au début de la période estivale prochaine. A la faveur des pluies estivales populations vont descendre à la rencontre du front intertropical dans le Sud et le Sud-est du pays bien que le regroupement significatif des populations autochtones n'est attendu que vers la fin de la saison de pluie et le dessèchement progressif de la végétation, il est important d'entamer la surveillance dès le débuts de l'hivernage.

Par ailleurs d'autres reproductions et signalisations limitées ont été mentionnées au courant des mois derniers au Mali.

Ces populations acridiennes pourraient en partie atteindre la Mauritanie en début de période estivale.

Il est à remarquer une similitude entre les 2 périodes d'accalmie de 1989-1992 et 1996-1999 aussi sur le plan de la distribution spatio-temporelle des pluies ; ce qui conforte la probabilité d'avoir au cours de la fin de la saison estivale prochaine (1999), des reproductions autochtones limitées semblables à celle enregistrée en 1992 (voir annexe II).

Ces reproductions peuvent se faire à partir des ailés dispersées qui se développeront au cours de la saison estivale et se regrouper à la fin de la saison au centre du pays (Tagant, Adrar ou au Nord du Hodh Echarghi)

D'autres apports extérieurs peuvent augmenter le nombre de ces populations. Les pluies d'Octobre peuvent également favoriser ces reproductions.

De ce fait les trois hypothèses de traitement suivantes peuvent être prise en compte :

- 1^{ère} Hypothèse : 5.000 hectares
- 2^{ème} Hypothèse : 10.000 hectares
- 3^{ème} Hypothèse : 15.000 hectares

III. MOYENS NECESSAIRES

Les moyens à mettre en œuvre pour l'exécution de ce plan d'action sont résumés en annexe III.

3.1 Equipes de prospection

La reproduction des solitaires de ce ravageur s'effectue traditionnellement dans le Sud-est des zones de reproduction estivale du pays. Les pluies constituent l'élément fondamental qui conditionne le succès de ces reproductions dans ces zones. Il est donc fortement recommandé de prospecter intensivement ces zones et maintenir le suivi du développement de ces populations.

Ces prospections qui s'effectuent généralement à l'aide d'équipes terrestres équipées seront menées dans les Wilayas des deux Hodhs, de l'Assaba, du Brakna, du Tagant et du Trarza. Elles seront conduites en fonction des informations augrométéorologiques et des connaissances acquises ce domaine. De ce fait, six équipes doivent être déployées de Juillet à décembre 1999, soit une période de 6 mois et être renforcées en cas de besoin.

3.2 Composition d'une équipes de prospection

Chaque équipe est constitué de :

- Un prospecteur local
- Deux chauffeurs
- Un ouvrier
- Un guide
- Deux véhicules 4x4 dont 1 Unimog

3.3 Matériel de prospection

Le matériel de communication et particulier les radios E/R en service depuis plus de 10 ans sont dans un état dérisoire. Parmi les vingt postes ICOM dont le Centre, deux seulement sont encore fonctionnels malgré de multiples réparations. Le coût de leurs réparations est en plus très élevé.

L'acquisition de 10 nouvelles radios, de préférences type CODAN, devient indispensable au bon fonctionnement et à la sécurité des équipes de prospection. Ce matériel a fait l'objet d'une récente requête qui a été soumise à l'USAID projet AELGA et à la FAO.

3.4 Carburant et lubrifiant

Les quantités de carburants sont estimées pour couvrir les besoins minimaux de six équipes de prospection en période estivale pendant 6 mois.

L'estimation des coûts est basée sur 150 Km/J pour chaque véhicule, 300Km/mois pour l'équipe de suivi et maintenance et 200KM pour l'équipe de coordination.

Les besoins en lubrifiant constituent 20% de la consommation totale en carburant/

3.5 Matériel scientifique

Pour fournir une information fiable sur l'acridien et son biotope le prospecteur a besoin d'avoir à sa disposition un matériel scientifique de bord pour les mesures des différentes données écologiques etc. Ainsi il est nécessaire de renouveler ce matériel âgé de plus de dix ans et en majorité défectueux.

3.6 Matériel de Campement

Le déplacement des équipes dans les zones désertiques nécessitent l'utilisation des fûts galvanisés pour l'eau potable. A cet effet l'obtention de 12 fûts galvanisés d'une capacité de 200 litres nécessaire pour assurer les besoins des équipes en activité sur le terrain.

3.7 Pièces de rechange

Les véhicules des équipes maghrébines et du Gouvernement utilisés par le Centre de lutte Antiacridienne dans les opérations de prospection et de traitement sont âgés de 10 ans en moyenne et sont devenus vétuste à la suite des différentes campagnes très rude et longues (plus de dix mois de traitement intensif en 1994 et en 1995).

Plusieurs travaux de réparation ont été entrepris presque chaque année après la campagne avec l'appui du gouvernement et des partenaires (FAO, CLCPANO, GTZ etc...).

Ces travaux ont coûté en moyenne 50.000\$ par an soit 10.250.000 UM ; Par conséquent, et en attendant de trouver une solution pour le renouvellement dudit Parc ; il est nécessaire de prévoir à titre provisionnel, un montant minimal correspondant à 20% des montants dépenses les années passés pour remédier aux pannes éventuelles durant l'exécution de ce plan d'action.

3.8 Renouvellement du parc

Le plan du renouvellement du Parc du Centre de Lutte Antiacridienne élaboré en 1996 par Mr. Saïd Lagnaoui consultant F.A.O., ne trouve toujours pas la voie d'exécution.

Les raisons de coût-efficacité sont cependant suffisamment convaincants pour justifier l'enclenchement dudit plan.

A cet effet, il est souhaitable dans la mesure du possible, d'engager sa mise en application (voir tableau en annexe IV).

3.9 Pesticides

Le stock actuel des pesticides est suffisant pour faire face aux différentes hypothèses de traitements envisagées.

3.10 Santé des prospecteurs

Il est indispensable de doter chaque équipe de prospection d'une boîte pharmaceutique pour les premiers soins et la prévention contre la malria (maladie très fréquentes dans les zones et périodes de prospections estivales).

Un suivi du taux de la cholinesterase des applicateurs en cas de traitement est également nécessaire. Il sera entamé dans le cadre du projet GCP/165/NOR/INT de l'amélioration des techniques d'application des pesticides.

3.11 Autres moyens de prospection

Le Centre de Lutte Antiacridienne a établi un plan de collaboration avec le groupement nomade de la garde nationale. Conformément à ce plan, le Centre a assuré la formation de 3 formateurs du même groupement qui devront former) leur hommes de troupes ; Le Centre a également fourni une documentation sur le Criquet pèlerin.

Le groupement, quant à lui, assurera la prospection à dos de chameaux sur la frontière Mauritano-Malienne située à l'Est de Oualata est lemréyé. Il effectuera des prospections aériennes grâce à leur avions AULUM d'appui pour délimiter la végétation verte dans ce secteur.

Les résultats de ces prospections seront communiqués directement au CLAA par radio et illustrés par de coordonnées prélevées avec des GPS.

Analyse Comparative du développement du criquet pèlerin
Au cours des Périodes d'accalmies 1989 – 92 / 1996 – 99

Période estivale Années	Situations Pluviométriques générales	Infestations et traitement
1989 1996	<ul style="list-style-type: none"> • Pluies abondantes et précoces dans le sud-est du pays. • Déficitaire et tardive a centre du pays, normal à l'Ouest. 	<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'essaims et traitement durant les mois de janvier et février sur le littoral, l'Inchiri et le Trarza. • Infestation significative dans l'ouest et le centre et traitement de 16909 ha (juil-nov.)
1990 1997	<ul style="list-style-type: none"> • Cumul pluviométrique déficitaire et tardif. • Déficitaire dans plusieurs zones 	<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'ailés isolés de très faible importance (juill-nov) dispersés à travers le pays. • Présence d'ailés isolés de très faible importance (juil-dec) dans les zones Agro-pastorales.
1991 1998	<ul style="list-style-type: none"> • Pluie exceptionnelle dès le mois de mai dans la partie centrale • Pluie déficitaire dans plusieurs zones du sud-est et du centre 	<ul style="list-style-type: none"> • Foyers d'infestation localisée (août-nov) à Adhm oug 18/36N-13/25w et Amlile 19/28N-13/42W • Groupes ailés et larves très localisés sup. jusqu'à 500 ha dans le sud-ouest de l'Adrar (juil-dec).
1992 1999	<ul style="list-style-type: none"> • Campagne pluviom. Très déficitaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Infestation localisée dans le nord du Brakna 18/23N-12/56W et à Oualata (juil-dec). • probabilité d'une infestation de 5.000 à 15.000 ha dans le centre au Tagant et au nord du brakna et éventuellement dans d'autres zones favorables à la reproduction.

Annexe 2

Récapitulatif des besoins de la campagne antiacridienne
Du 1^{er} Juillet au 31 Décembre 1999.

Designation	Besoins	Disponibles	A rechercher	Coûts en 1000 UM
1. Personnel		Salaires	Perdiems	
Coordinateur	1	1	-	360
Prospecteur	6	6	-	1620
Logisticien	1	1	-	270
Chauffeurs	15	15	-	3375
Ouvrier	15	15	-	2700
Guides	6	6	-	324
Techniciens	2	2	-	540
Mécanicien	1	0	1	270
2. *Véhicules				
- T.Terrain	10	10	-	
- Unimog	10	10	-	
3. Mat. Commun.	12	2	10	PM
- Radio HF				
4. Carb. Et Lub.				
- Véh. T.T	32.400 L	0	32.400 L	2067
- Unimog	21.600 L	0	21.600 L	1378
- Lubrifiant 20%	-	-	-	689
5. Pièces de rech.				
Veh. TT+Unimog)				600
- Pneumatiq				-
- Veh. T.T	30	10	20	
- Unimog	10	10	0	

-
- Véhicules dans un état général faible

Désignations	Besoins	Disponibles	A rechercher	Coût en 1000 UM
6. Mat. De prospection				
GPS				
Boussoles				
Psychromètres	9	9	-	PM
Anémomètres	9	5	4	PM
Jumelles	8	3	5	PM
Trousse Diss	8	4	4	PM
	8	3	5	PM
7. Mat. de protection				
Combinaison	50	500		PM
Paires de gants	40	40		PM
Masque	30	40		PM
Lunettes	30	40		PM
Paires de bottes	30	40		PM
8. Mat. de Camping				
Tentes	8	8	-	PM
Lits	30	30	-	PM
Couvertures	70	30		240
Fûts galvanisée	30	10		400
				15.373,000 UM

Le coût total des besoins non inclus, le matériel en PM (pour mémoire), pour couvrir la période de prospection de prospection allant de Juillet à Décembre est de **15.373.000 UM. Soit 85634\$**

